

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. III.—No. 11.

MONTREAL, JEUDI, 14 MARS, 1872.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

L'INDUSTRIE.

Nous avons jusqu'à présent essayé de démontrer l'importance et la nécessité de l'industrie et d'indiquer quelques-uns des moyens propres à la développer dans le Bas-Canada. Nous nous sommes surtout appliqué à faire prendre l'idée, à la rendre nationale; maintenant nous nous proposons de donner un effet pratique à cette idée en disant :

1o Quelles sont les industries qui existent et prospèrent dans ce pays.

2o Quelles sont celles qui pourraient être établies avec avantage.

3o Quels sont les obstacles qui s'opposent à leur développement et quels sont les besoins de chacune d'elles.

Nous avons toujours pensé que le gouvernement ou quelque puissante association entreprendrait ce travail au moyen d'une commission. C'est ainsi que la chose aurait du se faire, pour être bien faite. Nous n'avons ni le temps ni les connaissances pratiques nécessaires pour mener à bonne fin cette œuvre utile.

Nous espérons qu'au moins nous serons aidés dans notre entreprise par tous ceux qui, comme nous, croient que l'industrie seule peut nous sauver. Nous prions les industriels et tous les amis de la cause de nous envoyer des renseignements sur les questions que nous venons de poser, de nous dire le nombre et la nature des manufactures qui existent dans leurs localités respectives, la quantité de mains qu'elles emploient, le marché où elles expédient leurs produits, la concurrence qu'elles subissent et autant que possible le coût de la matière première et les profits qu'elles réalisent.

QUE DEVRAIT FAIRE MONTREAL ?

Montréal a des millions pour les chemins de fer, des parcs, pour toute espèce de choses belles et utiles. Ville orgueilleuse et pleine d'espérance en son avenir, elle croit qu'elle ne peut trop faire pour préparer les destinées qui l'attendent.

Mais a-t-elle songé suffisamment qu'elle n'atteindra ces hautes destinées que par l'industrie? Nous comprenons ses efforts pour conserver son importance maritime et ses communications directes avec la mer. Mais comme entrepôt du commerce avec l'Europe, ou si l'on veut comme port de mer, Québec devra tôt ou tard l'emporter.

La nature veut qu'il en soit ainsi, et ni l'une ni l'autre n'aura raison de se plaindre de son sort.

Lorsque les chemins de fer en perspective auront relié Québec avec le Pacifique et les autres contrées de l'Ouest, Montréal, malgré le creusement du lac St. Pierre, devra se résigner à voir passer à ses portes la plus grande partie du trafic. M. Cauchon l'a dit et il a dit une grande vérité.

Mais ce qu'on ne pourra jamais enlever à Montréal, c'est sa position comme ville industrielle et entrepôt du commerce avec les Etats-Unis.

Développer ses communications avec l'intérieur du pays, activer la colonisation et l'industrie dans l'immense rayon dont elle doit être le centre, voilà pour Montréal le secret de son avenir.

Lorsque le Bas-Canada sera devenu ce qu'il doit être, un pays manufacturier, et que les Etats-Unis seront le

marché où il écoulera ses nombreux produits,—deux choses qui ne peuvent aller l'une sans l'autre,—Montréal deviendra alors une des villes les plus riches de l'Amérique, si elle se hâte de compléter ses voies de communications avec l'intérieur et avec les Etats-Unis.

Montréal a donc tous les intérêts du monde à favoriser le mouvement industriel, à tirer parti, elle-même, des immenses ressources industrielles qu'elle possède.

L'Hon John Young aura le mérite d'avoir pressenti avec le plus de sûreté les destinées de Montréal et surtout de lui avoir indiqué comment s'y prendre pour les accomplir. Dernièrement encore, prévoyant ce que sera Montréal, lorsqu'enfin nos produits auront libre accès sur le marché naturel qui est à nos portes, il disait que le pont Victoria et nos chemins de fer actuels ne suffiraient pas et que bientôt il nous faudrait relier le chemin de fer central et de colonisation et le chemin de fer du Nord, au *Pied du Courant*, avec un pont à l'île Ste. Hélène et un chemin de fer allant en droite ligne aux Etats-Unis.

Rien de plus grand et de plus réalisable que ce projet. Il prouve comme à force de bon sens on peut être prophète dans le domaine des choses pratiques.

Mais arrivons à la question. Montréal ne fait pas, il nous semble, ce qu'elle devrait faire pour préparer cet avenir industriel qui doit faire sa grandeur et sa fortune. Elle est trop livrée à l'agiotage, à la spéculation sur la propriété et à l'influence des importateurs et commerçants de produits étrangers.

En Haut-Canada, des villes, de petites villes qui ne sont pas la moitié aussi intéressées que Montréal au développement des manufactures, font les plus grands sacrifices pour encourager les hommes d'industrie. Non seulement elles libèrent leurs établissements des taxes municipales, mais elle leur accordent même des octrois en argent sous forme de *bonus*.

C'est ce que vient de faire la petite ville de Pembroke; elle accorde un bonus de \$10,000 à une compagnie d'industriels, lequel bonus devra leur être payé, lorsqu'ils auront un certain nombre de mains à leur service.

Si l'on agit ainsi dans le Haut-Canada où l'on a moins besoin d'industrie que dans le Bas-Canada, que ne devrions nous pas faire, nous surtout, citoyens de Montréal?

Nous appelons l'attention de quelques-uns des hommes de progrès qui font partie de notre Conseil-de-Ville sur ces remarques. Nous espérons qu'il se trouvera un homme pour prendre en mains la cause de l'industrie et la faire marcher de pair avec les chemins de fer.

Pourquoi, par exemple, la Corporation de Montréal ne nommerait-elle pas, elle-même, une commission chargée de faire une enquête sur l'industrie, et pourquoi ensuite, après avoir constaté qu'elles sont les industries qui pourraient être exploitées avec profit dans ce district, et surtout dans cette ville, n'encouragerait-elle pas, par tous les moyens possibles, l'établissement de ces industries?

Il y aurait plusieurs autres moyens de venir en aide aux hommes d'industrie, il suffit d'avoir de la bonne volonté pour les trouver. Quels seront ces hommes de bonne volonté? Nous avons hâte de les signaler à l'attention publique.

L'INDUSTRIE ET LE PARLEMENT FÉDÉRAL.

La session s'ouvre dans quelques semaines. Pourquoi tous les hommes d'industrie dans le Bas-Canada et tous

ceux qui s'occupent de cette question, ne prennent-ils pas les moyens d'exercer une pression sur le Parlement en faveur des manufactures?

C'est bien facile. On s'assemble, on délibère et on prépare des requêtes dans lesquelles on expose au gouvernement et aux représentants du peuple les besoins de l'industrie et les meilleurs moyens de l'encourager. C'est à ceux qui sont dans l'industrie à prendre l'initiative, à faire appel à la population. C'est le temps d'agir. Soyons certains que si le peuple ne fait rien, rien ne sera fait.

Que les amis du progrès de leur pays se lèvent une fois, qu'ils disent: "Il nous faut telle ou telle chose, et nous ne soutiendrons que les hommes qui nous la donneront." Si le Bas-Canada faisait entendre ces paroles, s'il prenait cette attitude énergique, il serait sauvé.

Oh! si les Canadiens-Français redevenaient ce qu'ils étaient autrefois, si, à la vue de l'émigration qui nous tue, ils retrouvaient l'énergie et le patriotisme des beaux jours de notre histoire!

Mais, hélas! les temps sont bien changés.

OPINIONS DE M. BONNEMANT.

Nous venons de recevoir le rapport du comité d'industrie qui fut formé durant la dernière session. Les membres de ce comité n'ayant presque pas eu le temps de siéger, leur rapport contient peu de chose. Il est surtout remarquable par les excellentes idées de M. Bonnemant sur les moyens à prendre pour développer l'industrie agricole.

M. Bonnemant est un homme qui a fait ses preuves en France comme agriculteur. Il n'a pas mis de temps à voir ce qu'il y avait de défectueux dans notre société. Il a réitéré la suggestion que la *Minerve* et l'*Opinion Publique* avait faite, d'instituer une commission chargée de faire une enquête sur notre situation.

"Une telle enquête, a-t-il dit, démontrerait que les industries suivantes: fromagerie, féculerie, distillerie, sucrerie seraient des sources de fortune pour l'agriculture."

M. Bonnemant a raison; ces industries feraient un bien immense, et pourtant ce n'est rien en comparaison des richesses que nous donnerait l'industrie manufacturière, celles du fer et du bois en particulier.

Outre les opinions exprimées par M. Bonnemant devant le comité, le document que nous avons reçu contient la réponse qu'il a faite à l'hon. ministre de l'agriculture au sujet de l'établissement d'une école supérieure d'agriculture et des arts industriels.

M. Bonnemant démontre la nécessité d'un pareil établissement, pour répandre dans la population les notions agricoles et industrielles dont elle a tant besoin.

Il exprime en passant une opinion qui commence, Dieu merci, à jouir de l'estime quelle mérite, c'est qu'avant de songer à attirer dans ce pays une immigration étrangère, il serait bon de commencer par garder les enfants du sol en leur apprenant comment y vivre.

Il va même jusqu'à dire qu'on s'occupe, peut être, trop de défrichement et de colonisation et pas assez d'améliorer l'agriculture dans les vieilles paroisses.

"Le jour, dit-il, où la culture des vieilles paroisses sera vraiment lucrative, le jour où le cultivateur tirera de sa terre la quintessence à laquelle il a droit, ce jour là, la réputation des terres du Canada sera telle que la distance de l'océan sera bientôt franchie et que les immi-

tations, j'ai prié Alvanley, Pierrepoint et quelques autres. Le dîner était parfait, mais mon cher, concevez-vous mon étonnement quand j'ai vu que M. R.... avait l'effronterie de s'asseoir et de dîner avec nous!"

Un tel excès de fatuité révolterait, si l'on ne savait que Brummell était tout le premier à en rire, et que chez lui c'était une manière de poser pour son amusement et celui de ses camarades.

..

Un brasseur célèbre de Londres, l'alderman Combes, jouait un jour avec lui au club, et perdit successivement une assez jolie somme. Quand la partie fut terminée, Brummell se leva, salua gravement son adversaire, et lui dit en empochant son argent : "Merci, Alderman, à l'avenir je ne boirai plus d'autre *porter* que le vôtre. — Je voudrais, monsieur, répondez froidement l'alderman, que tous les autres vauriens de Londres en fissent autant."

Cette fois, le beau avait trouvé son maître; il ne répliqua point.

..

On jouait un jeu d'enfer, à cette époque, notamment dans deux clubs, le club Wattier et le club Brooke.

C'est à ce dernier qu'un certain M. Paul, qui revenait des Indes avec une grande fortune, perdit en une seule nuit deux millions deux cent cinquante mille francs, et repartit immédiatement pour Calcutta.

Un jour, Brummell arrive au club Wattier et trouve Sheridan, en train de jouer quelques guinées. Il le prie de lui donner sa place, ajoute à son maigre enjeu deux cents livres qu'il tire de sa propre bourse, et en quelques minutes il gagne quinze cents livres. Il en donne alors la moitié au pauvre poète, en lui disant : "Tenez, Tom, retournez chez vous, donnez à souper à votre femme et à vos marmots et ne jouez plus."

Malheureusement, ajoute M. Villetard, on ne dit pas si l'auteur de *School for scandal* trouva délicate cette manière d'offrir un conseil et une aumône.

..

Sheridan était plus spirituel que Brummell.

Un jour l'un des pontes les plus acharnés du club Brooke l'aborde dans la rue et lui apprend qu'il vient de perdre sa femme.

"Comment lui demanda l'écrivain, au macao ou au pharaon?"

C'est là un véritable trait à la Talleyrand.

C'est le même Sheridan, qui, condamné plus tard par le parlement anglais à faire amende honorable, et forcé de se mettre à genoux, dit en se relevant et en s'essuyant les genoux : "je n'ai jamais vu de chambre aussi sale."

Sheridan, poète et orateur, était aussi spirituel qu'il était joueur.

Mais revenons au roi des lions.

..

C'est de sa décadence qu'il nous faut parler à présent.

Brummell fit tant de dettes, et il sut si bien ne pas les acquitter, qu'un beau jour, il dut passer la Manche, de peur de la prison.

Il était à peu près sans ressources. Ses amis auxquels il s'adressa, le soutinrent pendant longtemps, puis le firent nommer Consul à Calais.

Cela lui permit de vivre, mais misérablement. Brummell n'était plus que l'ombre de lui-même.

Parmi ses bienfaiteurs, à cette époque, il faut compter la duchesse d'York, les Ducs de Wellington, de Rutland, de Bedford, les lords Sefton, Jersey, Willoughby d'Eresby, Raven, Word, et Stuart de Rothsay. Lord Alvanley fut le plus fidèle de tous.

De Calais, il fut envoyé à Caen.

Bref, il fit tant et si bien, qu'il fut un jour arrêté et mis en prison. Son confrère s'était fatigué d'attendre.

Il finit par négliger les soins extérieurs qui avaient été la principale occupation de sa vie; et il n'eut plus d'autre instinct que l'appétit.

Enfin, il devint fou, complètement fou, et il mourut à l'Hospice du Bon-Sauveur, à Caen, le 30 mars 1840, à l'âge de 72 ans.

UN SOLITAIRE.

COURS PUBLICS A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

V.

SUR L'ÉGALITÉ NATURELLE.

Avant de faire un nouveau pas dans les investigations philosophiques, M. l'abbé Paquet jette un coup-d'œil sur le chemin déjà fait, et montre à ses auditeurs les différentes étapes par où ils ont passé. Il s'arrête un instant sur l'alliance intime qu'il y a entre la science et la Foi. Il fait voir combien il avait raison de dire, au commencement de ses conférences, qu'il n'existe aucune opposition réelle entre ces deux sources de toute vérité, entre ces deux foyers de lumières, dont le complet épanouissement réaliserait l'idéal de la véritable civilisation.

Les cours précédents en contiennent l'évidente démonstration. En dépit des matérialistes et des utilitaires, nous avons vu qu'il est impossible de définir, ni même de concevoir le droit, sans admettre le Dieu unique, proclamé par la Révélation. La raison et la Foi plaçant également en Dieu la source et l'origine du droit. L'existence d'une loi naturelle, ses propriétés, ses caractères principaux, son obligation, enfin tous ces liens mystérieux qui enchainent les êtres et les reliant à Dieu, la Révélation et la Philosophie les montrent avec des clartés différentes en intensité, mais également vraies.

Donc, entre la science et la Foi nulle opposition, mais accord et parfaite harmonie. Et comment en serait-il autrement? Ne sont-elles pas toutes deux filles du Ciel? Cette divine origine ne leur donne-t-elle pas quelque ressemblance de famille? N'ont-elles pas toutes deux à exploiter le domaine du vrai? Les séduisantes clartés dont elles brillent ne partent-elles point d'un même foyer, de l'Être suprême, unique soleil des intelligences?

Dans l'alliance féconde de la Foi et de la raison, celle-ci n'a rien à redouter. Elle n'a aucun sacrifice à faire; elle reçoit et ne donne pas. La Foi se présente devant elle non pour la rendre esclave, ou gêner sa liberté, mais pour la fortifier, l'éclairer, la faire marcher sans péril entre les abîmes nombreux

creusés par l'erreur. Semblable à la divine messagère qui s'offrit au Dante à l'entrée d'un monde mystérieux, la Foi s'empare de la raison aux confins de la pensée humaine, et par l'ascendant de sa lumière, l'élève dans des régions plus pures, en l'approchant davantage du Soleil de vérité, de cette Lumière incréée qui *éclaire tout homme venant en ce monde*.

Il se rencontre des esprits chagrins, qui ne veulent voir que le pire côté des choses. N'ayant devant les yeux que la triste nomenclature des erreurs enfantées par l'ignorance ou l'audace orgueilleuse, ils n'accordent à l'intelligence humaine ni estime, ni admiration. Il est des défenseurs nuisibles qui, pour exalter la Foi, s'efforcent de diminuer le plus possible, d'annihiler la puissance de la raison. Procédé injuste autant que maladroit. Les SS. Pères et les plus anciens apologistes de notre religion se sont bien gardés de donner dans cet égarement. "Voulez-vous grandir la Révélation? a dit un penseur, grandissez, élevez la philosophie, et montrez ensuite que la doctrine révélée lui est supérieure."

Après ces hautes considérations, dont je ne donne ici qu'une analyse succincte et décolorée, le savant abbé a abordé la question de l'Égalité naturelle.

Il est une loi naturelle, une, immuable, nécessaire, non pas dans le sens qu'elle nécessite nos actions, mais en ce sens qu'elle existe nécessairement. Elle s'étend à tous les hommes, traverse tous les âges, sans rien perdre de son immutabilité au milieu de la mobilité des choses humaines. Selon l'expression de Cicéron, "elle n'est point autre à Rome et autre à Athènes; elle n'est point autre aujourd'hui, ni autre demain. Dieu en est l'auteur, et quiconque la violera, renoncera à sa nature."

Donc, en présence de cette loi, tous les hommes sont égaux. Parfait, s'écrient les disciples de Rousseau. *Tous les hommes sont égaux!* que cette vérité précieuse descende enfin des hauteurs de la spéculation, et qu'elle règne sur le monde. Rendons aux hommes les droits qu'ils ont perdus. "L'homme est né libre, dit l'auteur du *Contrat Social*, et partout il est dans les fers." Toujours la multitude sera "sacrifiée au petit nombre, et l'intérêt public à l'intérêt particulier. Toujours les noms spécieux de justice et de subordination serviront d'instruments à la violence, et d'armes à l'iniquité." Horreur! L'égalité naturelle est un fait indestructible; donc elle ne se prescrit pas. Rétablissons l'ordre de la nature; rendons à l'humanité les droits qu'elle a perdus.

Tous les hommes sont égaux! reprennent à leur tour les socialistes, les fouriéristes, les communistes et les égalitaires de toutes nuances; donc, point d'inégalités sociales: la nature les répudie. C'est l'orgueil ambitieux qui a créé toutes les distinctions de classes et de rangs. Le peuple, que la tyrannie foule aux pieds, est aussi noble que la classe privilégiée qui l'oppresse. "Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux: levons-nous!" Le fanatisme religieux a conspiré avec le despotisme pour nous abattre; eh bien! que la religion fanatique périsse avec le despotisme auquel elle s'attache! C'est à nous de poursuivre la complète revendication des droits de la nature; c'est à nous d'accomplir le mot de l'Évangile: que toute colline soit abaissée, que toute vallée soit comblée. A l'œuvre donc; associons nos forces; égalisons, nivelons, passons le rouleau sur le monde.

Hélas! nous les avons vus à l'œuvre ces apôtres de l'idée égalitaire; nous l'avons vu passer ce rouleau sanglant, fabriqué par les déclassés internationaux de l'Europe, et tiré par un peuple stupidement féroce, ivre de fureurs et de carnage. Quelles leçons pour tous ceux qui sont encore susceptibles d'apprendre! Les comparaisons de la Commune parisienne voulaient applanir; ils n'ont fait que creuser des abîmes.

Au lieu de faire l'apothéose de Rousseau, de lui élever un mausolée sous les voûtes du Panthéon, décoré de cette inscription étrange: *aux grands hommes la Patrie reconnaissante*; si Paris eut imité l'Église en proscrivant les doctrines de ce célèbre utopiste, il ne serait pas aujourd'hui découronné par l'incendie de ses palais, et la ruine de ses monuments; il n'aurait pas compté tant de scènes de barbarie sauvage qui se sont déroulées dans son sein. Et ce qu'il y a de plus attristant, c'est qu'aujourd'hui même de la Commune, le premier corps littéraire de la France vient déposer la couronne académique sur la tête d'un matérialiste, d'un partisan convaincu de l'Internationale.

Tous les hommes sont égaux. Prise dans sa généralité, cette proposition est vraie et fautive, c'est-à-dire, qu'avec des idées vraies elle contient des idées fausses.

En effet, si nous considérons l'homme soit dans sa partie matérielle, soit dans son élément spirituel, soit dans l'union de sa double substance, on ne saisit partout qu'inégalités. Les traits, la couleur, la stature, la force, la santé, le tempérament créent de telles différences que, sous le rapport physique, vous ne rencontrerez pas deux hommes parfaitement semblables, ou même deux figures égales. Il en est de même pour la partie spirituelle. Où trouvez-vous les hommes égaux par l'esprit, par la mémoire, par l'intelligence?

Si nous voyons l'homme dans l'union de sa double substance, les différences ne sont pas moins sensibles. Que de variétés dans la manière d'agir apportées par le libre arbitre!

Nous avons pourtant dit qu'il y a du vrai dans cette proposition: *tous les hommes sont égaux.* Comment devons-nous l'envisager, pour y voir la vérité? Jetons un coup-d'œil sur la nature humaine.

L'homme est matière et esprit; c'est un composé de deux substances qui, par leur union, déterminent son essence, sa nature, son espèce. Sorti du sein de Dieu, il doit retourner à Dieu. A ces différents points de vue, tous les hommes sont égaux; car nous voyons qu'il y a entre eux égalité d'origine, égalité de destinée. A tous ces rapports égaux, répondent des droits égaux, qui se résument dans le droit de personnalité.

Mais si nous sortons de cette conception abstraite dans laquelle nous envisageons l'homme: si notre attention se porte sur les qualités individuelles, alors l'équilibre est rompu. Toutes les inégalités reparassent. Il est vrai qu'elles ne sont pas essentielles à l'homme; mais elles sont attachées à sa nature; et il serait aussi absurde de chercher à les détruire, que de vouloir effacer les différences qui distinguent les individus. De là, l'inégalité des droits individuels.

Nous avons maintenant, s'est écrié le savant abbé, le sens équivoque qui a fait la fortune du système égalitaire: les hommes sont *naturellement égaux*; donc, l'inégalité des conditions est un fait *contre nature*. Un tel raisonnement est un sophisme parce que l'on confond, dans le mot *nature*, deux idées différentes: l'humanité dans le sens abstrait, et l'humanité dans l'ordre concret. La seule conclusion légitime que permet cet argument, c'est que l'égalité spécifique, et non pas l'égalité individuelle, est une loi de la nature humaine.

La même confusion d'idées se trouve dans ces paroles du *Contrat Social*: "Il y a, dans l'état de nature, une égalité de fait

réelle et indestructible, parce qu'il est impossible dans cet état que la seule différence, d'homme à homme, soit assez grande pour rendre l'un dépendant de l'autre."

L'abbé Paquet réfute la théorie socialiste de Rousseau, et cite à l'appui de ses preuves quelques passages du P. Félix. Cet orateur célèbre montre que cette égalité, que l'on veut imposer à la société au nom de la nature, est condamnée par la nature elle-même, et repoussée par la société, parce qu'elle détruirait sa beauté, en faisant disparaître l'ordre, l'harmonie et la hiérarchie, et la ravalerait à la bassesse des égalitaires. Elle est de plus un rêve de jaloux et, par une honteuse contradiction, elle est aussi une vision d'orgueil et un désir de domination.

"Placez l'égalitaire sur le trône, et mettez dans sa main le sceptre du commandement, le gouvernail de la société; que sa royauté commence aujourd'hui, vous serez tous esclaves demain. Que dis-je? Pour faire du despotisme, et du despotisme sauvage, le tyran n'attendra pas même demain; le Babeuf d'hier ne sera plus que le Néron ou le Tibère d'aujourd'hui; et il écrira sur son drapeau de terreur: *La spoliation ou la mort*. La suppression de la propriété suivra la confiscation de la liberté; et au bout de tous ces désastres accumulés par l'égalitarisme, vous aurez le *communisme*, c'est-à-dire, la mort de la société."

Le P. Félix prononçait ces paroles en 1859. Ne dirait-on pas qu'il était prophète!

UN AUDITEUR.

NOS ARCHIVES.

II.

RÈGNE MILITAIRE.

1760-1764.

Les principaux Registres, en rapport avec cette époque, se trouvent, comme nous le disions dans notre premier article, dans la voûte des palais de justice, à Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Examinons d'abord les archives du greffe de Montréal. Elles sont de beaucoup plus nombreuses là qu'ailleurs. Pour la plus grande clarté du sujet, nous diviserons les archives de Montréal en trois séries.

Première série.—Cette série comprend plusieurs registres importants. Il y a d'abord un folio intitulé: "Jugements rendus par les officiers de milice choisis par Son Excellence pour administrer la justice, et décisions rendues pour les Appels;" pp. 300. C'est sans doute le folio le plus important de cette époque, en ce qu'il renferme la copie des jugements des causes portées en appel devant le gouverneur. Comme on le sait, ces jugements étaient en dernier ressort. Nous avons remarqué plusieurs causes importantes, mais la plus célèbre de toutes est le litige intervenu entre les Sauvages du Sault St. Louis, d'une part, et les RR. PP. Jésuites, propriétaires de la seigneurie, de l'autre. Les Sauvages contestaient aux RR. PP. leur titre de seigneurs. De là, une longue et savante plaidoierie, où le droit de la Coutume coudoie les Arrêts et Ordonnances royales. A ce registre se rapporte un index alphabétique, indiquant les noms des parties aux causes inscrites dans le registre.

Vient en second lieu un "Etat général des Etats et Certificats, tant de la ville de Montréal que des Forts et Routes en dépendant, dont j'ai fait la vérification sur les Borderaux que m'ont remis les porteurs et propriétaires d'iceux," par M. Panet, notaire. Cet Etat fut préparé suivant le désir d'une Ordonnance, citée au commencement du registre, pour retirer de la circulation cette monnaie de carte à laquelle nous avons fait allusion dans notre premier article. Cet acte authentique indique qu'une somme de 385,037 francs de cette monnaie fut escomptée par M. Panet.

Deuxième série.—La deuxième série se rapporte particulièrement au conseil des capitaines de milice. Ce conseil était, comme on le sait, une juridiction de District, connaissant de toutes causes jugées par les Chambres de milice des paroisses, et faisant l'office d'une cour de Révision. Il nous reste quatre registres ou plumitifs de cette cour, intitulés: "Registres d'Ordonnances ou d'Arrêts du conseil militaire de Montréal." On commence par y lire l'Ordonnance de Gage, divisant le gouvernement de Montréal en cinq Districts, et y établissant les différents degrés de juridiction des cours. Nous avons retrouvé, dans cette série, la fameuse cause des Sauvages contre les RR. PP. Jésuites, portée en Révision. Des index alphabétiques, grossièrement faits, sont attachés à ces folios respectifs.

Troisième série.—Cette série est plus volumineuse que les deux précédentes. Elle comprend surtout les documents relatifs à la Chambre de milice, ou si on le veut, à la Cour de première instance pour le District de Montréal.

Le premier folio est intitulé: "Registres des audiences de la Chambre de milice de Montréal pour le gouvernement de Son Excel. le gouverneur Gage, commencés le 20 juillet 1762 et fini le 26 juillet 1703." Ce registre renferme 82 folios et se termine par un index détaché. Il contient quatre ou cinq ordonnances de Gage sur les impositions de la ville et du Séminaire de St. Sulpice, sur le prix du pain, la direction de la dotane, l'égalité des poids et mesures, les privilèges du traversier de Longueuil à Montréal, etc.

Le "Registre des audiences de la Chambre des milices de Montréal, sous le gouvernement de Son Excellence Thomas Gage, commencé le 27 juillet 1763 et terminé le 26 avril 1764," a 70 pages, avec un index alphabétique. Ce folio renferme la proclamation du roi du 7 octobre 1763, divisant le territoire conquis et cédé en vertu du traité définitif de paix du 10 février 1762, en quatre gouvernements.

Viennent en troisième lieu deux "Plumitifs pour servir d'arrêts du Conseil militaire de Montréal" (années 1662-63-64.) La plupart des jugements sont signés par le Cap. Falconer, président de la dite cour.

Le quatrième registre de cette série renferme les "Sentences rendues par Messieurs les capitaines de milice de Montréal sous le gouvernement de Son Excellence, le gouverneur Burton, commencé le 1er mai 1764 et terminé le 15 août 1764," avec répertoir ou index alphabétique. Ce folio est de 72 pages. Il contient l'enregistrement des placards de Burton, émanés durant la période précitée.

Un cinquième "Registre d'audience de la chambre de milice de Montréal," commençant le 21 Décembre 1761 et se terminant le 20 août 1763, (pp. 51) contient l'ordonnance de Gage sur la division judiciaire de son gouvernement et trois autres ordonnances sur des matières de police.

L'Index fait au commencement du gouvernement anglais," termine cette série. Rien n'indique le but pour lequel cet

index a été préparé, ni à quelle partie du gouvernement de Montréal il se rapporte. Il y a lieu de croire cependant qu'il ne renferme que les noms des citoyens de Montréal, appelés à contribuer à l'impôt pour l'enceinte de la ville ou autre objet de ce genre.

Tels sont, en résumé, les Régistres du gouvernement de Montréal qui se rapportent au règne-militaire. Examinons maintenant le dépôt des archives de Québec.

Les archives du gouvernement de Québec sous le Règne Militaire peuvent se diviser en deux séries distinctes. La première comprend cette partie des archives qu'on a reliée depuis ; la seconde, la collection des cahiers non encore reliés.

Première série.—Cette série comprend quatre volumes soigneusement reliés et portant l'intitulé général : "Régistres de la cour militaire." Le premier "Régistre du Conseil militaire de Québec" contient les Ordonnances, Règlements, Sentences et arrêts de la dite cour, et autres actes des notaires ; il part du 4 novembre 1760 et s'arrête au 13 juin 1761 ; folios 279. Les premières pages de ce registre sont remplies par l'Ordonnance de Murray, ordonnant l'établissement des conseils ou chambres de milice et la commission des Capitaines aux dites chambres. Le deuxième "Régistre d'audience du Conseil militaire de Québec" part du 30 septembre 1761 et s'arrête au 13 février 1762 ; fol. 132. Le troisième "Régistre d'audience du Conseil militaire de Québec" part du 13 juin 1761 et s'arrête au 30 septembre 1761. Le quatrième "Régistre du conseil militaire de Québec" part du 2 novembre 1762 et s'arrête au 4 août 1764.

Ce dernier volume contient en outre, un cahier d'une grande importance. On y trouve le texte des Commissions des premiers officiers publics après la cession : la commission de Murray comme gouverneur et comme vice-amiral ; de M. Hey, comme juge-en-chef, celles de juge de l'amirauté, de prévost-marshall, de greffier, la commission de M. Mazère, comme procureur-général, un tableau des Honoraires des officiers des cours, les commissions de Receveur-général, de Député-auditeur, du premier juge de paix, etc. Ce cahier est écrit en langue anglaise. Malheureusement les premières pages sont enlevées. Toutes ces commissions sont imprimées dans les ouvrages de M. Mazères, intitulés : "Commissions, Quebec papers, etc." Mais comme les ouvrages du célèbre baron de Mazères sont très-rares de nos jours, il en résulte que le manuscrit est d'un grand prix pour nous. Il ne serait pas hors de propos de publier le texte de ces anciennes commissions qui, la plus part d'entre elles, renferment en même temps des instructions variées et étendues sur les devoirs et les obligations des titulaires. En présence de ces documents d'une nature si grave et si importante au point de vue historique, on s'étonne du peu d'attention que nos historiens leur ont donnée.

Seconde série.—Cette série comprend 28 cahiers, généralement en bon ordre. On peut regretter cependant de ne pas les voir reliés comme le sont les registres précédents. Ces cahiers portent le titre général : "Audience de la Chambre de milice de Québec." Ils partent du 4 novembre 1760 et s'arrêtent à 1764. Il nous reste plus qu'à examiner les archives de Trois-Rivières. Elles sont peu volumineuses à la vérité, mais d'une nature très-importante.

Ce qui a rapport au gouvernement de Trois-Rivières se divise en deux séries :

Première série.—La première série comprend deux cahiers intitulés : "Régistre pour la cour tenue par les capitaines de milice pour le district de Champlain" (1762-1764), et "Régistre de la Chambre de milice de la Rivière du Loup." Comme on le voit, c'étaient des registres de cours de première instance et dont on pouvait interjeter appel à Trois-Rivières. Le premier de ces registres contient l'ordonnance du gouverneur Halldimand, concernant l'administration de la justice dans le gouvernement de Trois-Rivières sous le Règne Militaire. Cette ordonnance offre d'autant plus d'intérêt qu'elle n'a jamais été publiée et qu'elle est complète, aux yeux du lecteur, le rouage judiciaire organisé dans les trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Deuxième série.—Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du "Régistre des Ordonnances" des gouverneurs de Trois-Rivières sous le Règne Militaire, registre longtemps disparu et retrouvé tout dernièrement par un heureux hasard. Ce folio est actuellement la propriété de la société historique de Montréal. M. l'abbé Verreault, Principal de l'École Normale, et le zélé secrétaire de la société historique, s'occupe actuellement de l'impression de ce registre, qui contient des matières si importantes au point de vue de notre histoire. Il est inutile pour nous d'insister sur le mérite de cette publication, puisque le public sera appelé à juger lui-même de son importance, dans quelques jours.

Comme la découverte du registre de Trois-Rivières a éveillé un peu l'attention de ceux qui s'occupent de nos antiquités canadiennes, nous désirons faire quelques observations relatives à la lumière nouvelle que jette sur nos archives la découverte inattendue de ce registre ; c'est pourquoi nous prendrons encore la liberté d'y revenir dans un dernier article.

EDMOND LARÉAU.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le gouvernement français a complété le paiement de deux milliards de l'indemnité à l'Allemagne, ainsi que les intérêts sur la somme qui reste encore due. Par ce paiement la France reprend son contrôle sur six départements où elle pourra cantonner autant de troupes qu'elle voudra.

L'Assemblée nationale a rejeté, hier, la proposition de M. Brunet qui voulait élever sur le Tracadero un temple à Jésus-Christ, comme témoignage que la croyance en Dieu est nécessaire à la régénération de la France. Cette proposition était depuis longtemps devant l'Assemblée et nous en avons donné le texte, il y a quelques semaines.

On appréhende des troubles à Paris pour le 18 mars et le gouvernement fait passer des troupes pour parer à toute éventualité.

M. Pouyer-Quertier a laissé le portefeuille de ministre des finances et M. Casimir Périer a refusé de le prendre.

ANGLETERRE.

Dans les Communes anglaises, hier soir, le vicomte Enfield, sous-secrétaire des affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement ignorait que le Pape eût l'intention de laisser Rome, et que Sa Sainteté n'avait pas demandé de se retirer à Malte ou dans d'autres possessions britanniques.

Le Times, dans un article sur la question de l'Alabama, dit que l'on peut inférer de ton de la presse des États-Unis que les Américains reconnaissent maintenant l'extravagance des réclamations pour dommages indirects, quoiqu'ils ne fassent rien pour les retirer. Le journal de la Cité ajoute que si la cinquième réclamation n'est pas abandonnée, le gouvernement

anglais déclarera, avec l'approbation des hommes d'Etat et des juristes de la Grande Bretagne, qu'il ne peut consentir à réitérer la difficulté au tribunal de Genève.

La commission médicale chargée d'examiner l'état d'esprit du jeune O'Connor, a trouvé que ses facultés mentales ne sont pas dérangées, mais que c'est un féru très enthousiaste. Il ne voulait pas tuer la reine, a-t-il dit, parce que sa mort aurait amené sur le trône le prince de Galles et qu'il désire que la monarchie en Angleterre meure avec Victoria.

UN AVENTURIER DÉVOILÉ.

La cause célèbre entre toutes de notre époque, le procès Tichborne, qui avait éveillé depuis un certain temps la curiosité du monde entier, vient de se dénouer brusquement de la manière la plus inattendue.

A l'ouverture de la cour, le conseil pour le réclamant des biens Tichborne a déclaré que son client, en vue de l'action du jury qui avait annoncé, avoir entendu suffisamment de témoignages pour baser son verdict, s'était décidé à retirer sa cause de devant la cour. Après cette déclaration, le conseil pour la défense a demandé au lord Chief-Justice Bovill de délivrer un warrant pour l'arrestation du réclamant sur le chef de parjure, et de fixer sa caution à £50,000. Il a été aussitôt fait droit à cette demande.

LE CARNIVAL A ROMME.

Les insultes à la religion et à ses ministres pendant ces jours de licence n'ont fait que redoubler, et les parodies les plus sacrilèges ont pu se montrer au grand jour sans que le gouvernement se soit donné la peine de les empêcher. Beaucoup de prêtres ont été battus, couverts de saletés et d'injures. Un d'eux, sur la place de la minerve, a été souffleté par trois masques qui auraient dû au moins avoir pitié de ses cheveux blancs et de ses infirmités. Un noble étranger passant, il y a deux jours, dans la rue des *Boullari* entendit une clochette tinter comme celle qui annonce qu'on porte le viatique à un mourant. Il se rangea aussitôt et se disposait à ployer le genou.

Mais quelle ne fut pas son horreur en voyant une double haie de gens masqués parodiant les plus sacrés mystères de notre religion au milieu des plus bruyants éclats de rire et de toute sorte de piaspèmes !

Une femme marchait en tête, parodiant le prêtre ; derrière venait un certain nombre d'enfants. Serait-ce une maîtresse municipale qui enseignait ainsi à ses élèves le respect dû à la religion et à ses mystères sacrés ? Le cortège sacrilège a disparu ensuite dans une maison de la rue *del Paradiso*.

Devant le palais Braschi, devenu aujourd'hui le palais du ministère de l'Intérieur, et où sont toujours de service un certain nombre d'agents de la chantage, une troupe de chenapans est venue pendant la nuit chanter toute sorte d'infâmes sacrilèges. Ils parodiaient les litanies de la sainte-Vierge, en changeant les saintes invocations par des *lazzi* et des obscénités, et le *Stabat*, dont ils avaient fait une chaîne d'infâmes versets. Tous les habitants du quartier ont entendu ces horreurs et en ont frémi ; les agents de police qui veillaient à côté et le ministre qui dormait au-dessus ont été les seuls à ne rien voir et à ne rien entendre.

Les habitués du café des artistes dans la rue Condotti ont voulu célébrer le carnaval à leur manière. Ils ont placé un des leurs, masqué, sur une civière, tenant une petite chandelle à la main. Quatre le portaient et les autres suivaient avec des torches à la main, comme on en use à Rome pour les funérailles. Il ont ainsi parcouru la via Condotti, sans entrer dans le café, la civière avec, et, après s'être arrêtés quelque temps, se sont ensuite dirigés vers la place d'Espagne et la via Babuino. C'est un journal *buzzurro* qui nous raconte ce fait et qui ajoute qu'il ignore ce que cette parodie pouvait signifier, "à moins, dit-il ingénument, qu'on n'ait voulu représenter les funérailles de *Don Tempore*."

Le *Courrier d'Ottawa* dit qu'une jeune fille arrivait la semaine dernière à Ottawa et qu'après avoir cherché un logement elle parvint à se faire admettre dans une taverne de la rue St. Patrice près de la cathédrale. Le matin suivant, elle se leva de bonne heure et alla à la messe de 6 heures. Pendant son absence les gens de la maison trouvèrent qu'il leur manquait la somme de \$170, qui avait été mise dans une commode dans la chambre où avait dormi la jeune fille. Le constable Pinard fut mandé, et quand la jeune fille fut de retour de l'Eglise on trouva sur elle la somme de \$4.00 dans une bourse et de \$140 enveloppées dans un morceau de ruban bleu. Cette découverte fit croire qu'elle s'était rendue coupable du vol et Pinard la conduisit à la station. Elle n'avoua rien et se contenta de dire qu'on pouvait s'adresser au Grand Vicaire en ce qui regardait son caractère. Tard le soir, l'homme qui l'avait accusée de ce vol venait à la station de police et fit savoir qu'il avait trouvé tout son argent. Ici le mystère s'expliqua. Remplie de sentiments religieux, elle avait formé la résolution d'entrer dans un couvent, mais comme elle ne possédait pas l'argent suffisant, elle se décida à passer à travers la contrée, quêtant de place en place, ainsi elle obtint la jolie somme ronde qu'on a trouvée sur elle. Ces explications ayant été données, on lui accorda sa liberté et elle est partie hier pour s'en retourner chez ses parents.

UN HOMME TUÉ QUI MEURT D'UNE CONGESTION DE POUMONS.

Un nommé Lavolette est mort à Ottawa, après avoir été frappé et battu de la manière la plus brutale par deux Irlandais. Deux médecins anglais ou irlandais ont déclaré que l'infortuné était mort d'une congestion de poumons, et le jury a rendu un verdict dans le même sens.

Rien de plus simple. Un homme passe dans la rue, il reçoit une balle dans la tête. On arrête l'individu qui a tiré sur lui. Un jury est formé, des médecins sont examinés, et on décide que le défunt est mort d'avoir trop perdu de sang. C'est à peu près le même cas. Avec de pareils principes on va loin.

La ville d'Ottawa peut se vanter que la justice est bien administrée chez elle. Les meurtriers n'ont pas besoin de se gêner là. Ils pourront toujours prouver que leur victime est morte de la courte haleine, et ce sera suffisant pour le faire acquitter.

Ce sont les docteurs Graham et McNab, qui ont découvert que Lavolette était mort d'une congestion de poumons. On devrait bien nous donner les noms des jurés.

Joseph Ethier, de la cité d'Ottawa, commis chez L. A. Pinard, explique comment la congestion de poumons a été produite. Voici sa déposition :

Je demeure à Ottawa ; le soir du 8 de janvier, j'étais occupé dans le magasin de M. Pinard, à Ottawa ; je connaissais le défunt, Jean-Baptiste Lavolette, dont j'ai vu exhumé le corps

et que je reconnais par son apparence en général et ses hardes : vers 7 heures, le soir du 8 courant, le défunt est venu dans le magasin avec Joseph Dunning et William Gaffney ; je ne puis jurer au juste quels sont leurs noms de baptême, mais ce sont les mêmes qui ont été arrêtés à Ottawa et sont en prison ; le défunt leur a demandé de venir prendre un verre ; Dunning a répondu "je ne vous mène pas pour du whiskey mais pour de l'argent,—maintenant, paie-moi pour t'avoir mené." Le défunt lui a demandé comment il voulait. Il a répondu "12 chelins ;" le défunt lui a dit : "c'est trop cher, je vous donnerai un écu." Dunning répondit : "Non, donnez-moi 12 chelins et nous l'avons." Le défunt dit alors : "Vous ne l'aurez pas sans me l'arracher," et ensuite on s'adressa réciproquement de gros mots ; je pris alors un bâton que nous gardons dans le magasin et je leur dis que s'ils voulaient se battre d'aller dans la rue ; le défunt alors sortait ; Dunning et Gaffney allèrent au-devant de lui, mais en avançant, Dunning dit : "Maintenant, Gaffney, sois avec moi dans tout ce que je vais faire." "Très-bien, avance." C'est alors que je vis Dunning et le défunt aux prises ; Gaffney prit son fouet de la voiture et frappa le défunt qui, alors tomba sur le côté gauche ; pendant qu'il était à terre, Dunning le frappa à coups de pieds sur le côté ; le défunt essaya de se lever, quand Gaffney le frappa encore sur la tête avec le gros bout de son fouet ; le défunt se leva et dit : "Donnez-moi une chance de pouvoir me battre comme il faut." Gaffney le frappa encore de nouveau avec le fouet en arrière, Dunning le frappant en pleine figure ; je m'écriai : "C'est honteux de frapper un homme ainsi ; donnez-lui donc une chance," et je vis alors un charroyeur d'eau passer, lorsque je l'appelai pour aider à sauver le défunt ; je ne pouvais sortir, comme le magasin était rempli d'enfants, et mon bourgeois était sorti.

Quand le charroyeur d'eau arriva, il me demanda qui avait tort et courut au secours de Lavolette ; Gaffney posa alors sa main sur l'épaule du charroyeur d'eau et lui dit quelque chose ; le charretier dit, de son côté, que c'était honteux de maltraiter ainsi un homme, quand Gaffney répondit en jurant que Lavolette n'en avait pas eu assez ; le défunt put se rendre jusque dans le magasin en se traînant sur ses pieds et ses mains, où je le levai, il était couvert de sang, qui ne cessa pas de couler pendant une demi-heure ; le défunt voulait avoir 75 cts. pour payer Dunning ; je ne voulus point les lui donner, vu que le bourgeois n'était pas au magasin. Gaffney est entré avec le fouet cassé à la main ; le fouet était pesant ; je ne puis dire s'il était chargé de plomb. Je me trouvais à 29 pieds à peu près d'eux, quand Dunning frappa le défunt à coups de pieds dans le côté ; j'ai entendu le bruit produit par les coups ; j'ai vu le défunt le jour suivant ; il se plaignait d'avoir de grandes douleurs et dit qu'on l'avait très mal traité. Le défunt était un homme qui jouissait d'une excellente santé.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION.

Nous voyons, par une annonce dans les journaux, qu'une nouvelle Société de Construction, qui a nom "Métropolitaine," est en voie de formation. Nous sommes heureux de voir ces sortes de sociétés se former en grand nombre dans notre ville ; elles ne sauraient être trop encouragées. C'est un moyen sûr et profitable pour tous ceux qui peuvent faire quelques épargnes. Ce sont les sociétés mutuelles surtout qui sont les plus propres à faire réaliser le rêve de chacun, celui de posséder, tôt ou tard, un chez-soi. C'est pourquoi nous invitons tous ceux qui sont en état de faire des épargnes, à s'associer aux sociétés de construction mutuelles. Elles ne peuvent manquer d'être très profitables, pour la raison qu'elles sont administrées de la manière la plus économique ; n'ayant d'autres officiers salariés à leur service qu'un secrétaire, et l'administration étant entièrement sous le contrôle de directeurs qui ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services.

En épargnant le superflu que nous sommes plus ou moins portés à dépenser imprudemment et nous associant à ces sociétés, nous devons certainement, après quelques années de persévérance, nous trouver en possession d'un petit revenu, qui, quoique très-minime en apparence, sera toujours accepté comme une chose considérable par la famille, que l'infirmité pourrait, tôt ou tard, priver de son chef. R.....

LES GRANDES NOIRCEURS.

A présent que la peur de la grande noirceur est disparue, il est peut-être bon de rappeler que nous en avons déjà eu, des noirceurs. C'était le 8 novembre 1819. D'épais nuages enveloppaient l'atmosphère ; il faisait un calme plat ; l'orage était imminent. Soudain, les nuages s'ouvrirent, et il tombe une pluie torrentielle qui laisse sur le sol une matière semblable à la suie. Dans la matinée, le ciel se teignait parfois de couleurs verdâtres, le soleil perçant, d'instant en instant, son enveloppe, brillait d'un éclat inaccoutumé.

Le lendemain, d'épaisses et ténébreuses vapeurs couvraient la terre. Au lever du soleil, les nuages apparurent sous diverses couleurs ; les unes verdâtres, les autres semblaient avoir emprunté leur couleur au godron. Le soleil lui-même révélait tour à tour la couleur orange ou celle du rouge sang. Vers midi, les ténèbres étaient si grandes que l'on dut allumer des chandelles au palais de justice, dans les banques et dans tous les offices publics. Ce fut un jour affreux ; sur les trois heures de l'après-midi, un épouvantable ouragan fondit sur la cité : les ténèbres augmentèrent, la foudre tomba sur le clocher de l'église paroissiale et y mit le feu. Le monde était fou de terreur ; les animaux poussaient des cris lamentables ; les chiens surtout faisaient entendre de sinistres hurlements. Le soir vint, plus affreux encore que le jour.

Même phénomène avait été remarqué en Canada, en 1781, à Québec, le 16 octobre 1785, et le 3 juillet 1814.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A VERSAILLES.

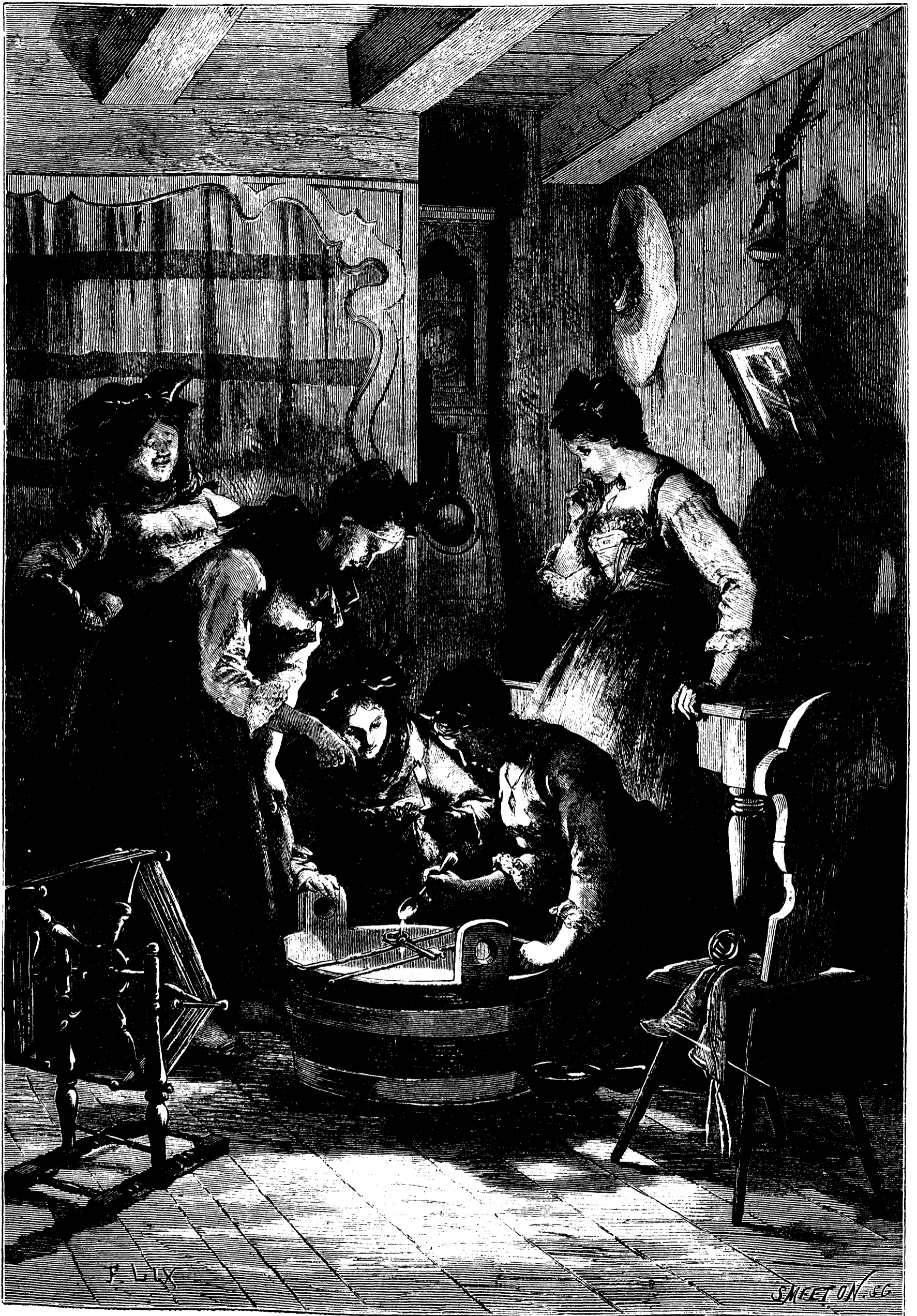
Cette gravure représente le vestibule du palais où siègent en ce moment les représentants de la France. On peut voir les députés par groupes, discutant les questions émuantes du jour.

COMMENT SERA MON MARI.

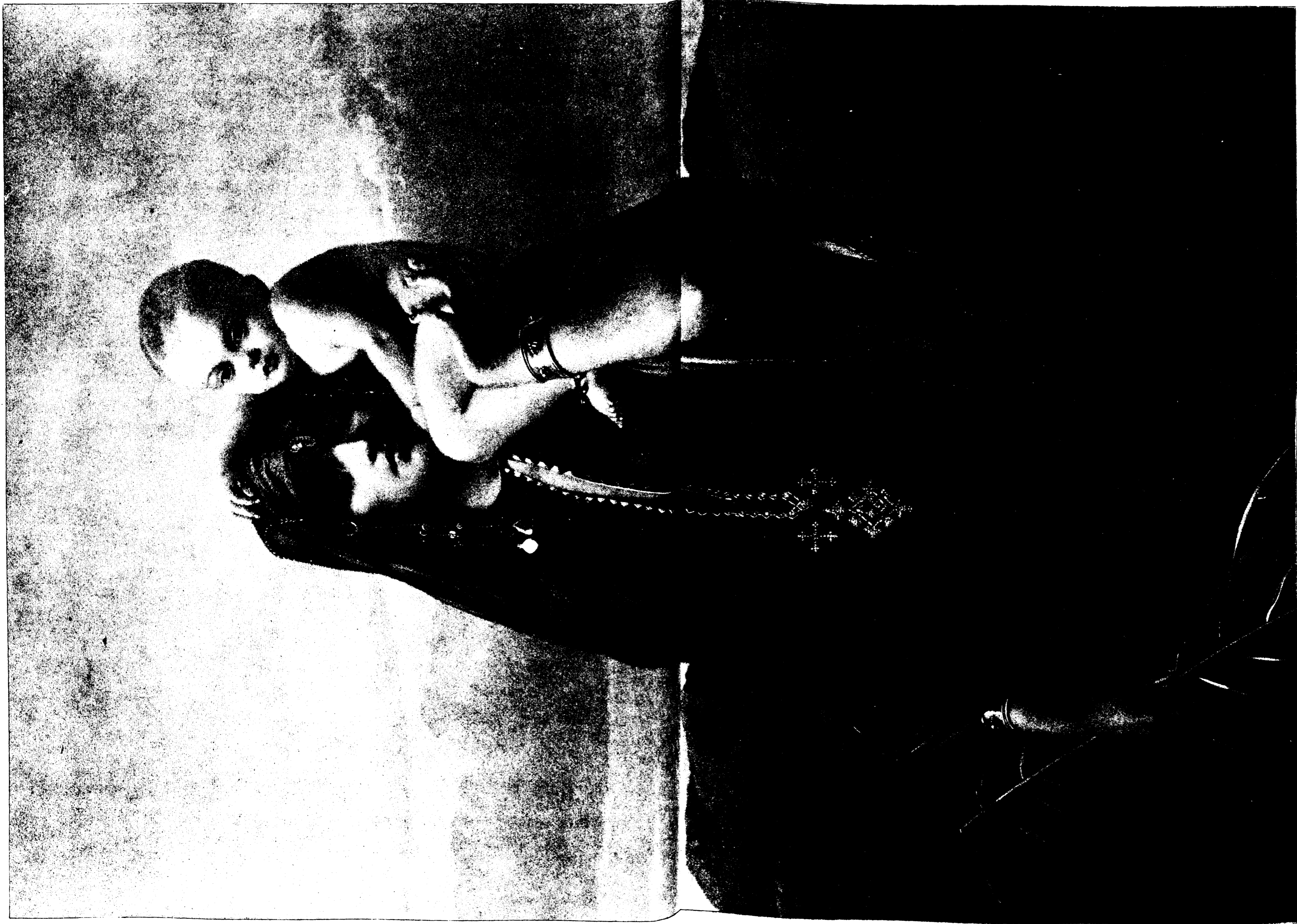
C'est ainsi que les jeunes filles en Alsace, s'amuse à voir comment sera leur mari. Elles font couler du plomb dans une cuve d'eau ; si le plomb en tombant forme de jolis dessins, c'est d'un bon augure et elles sont satisfaites ; si le dessin est mal fait, c'est un mauvais signe.

L'OFFRANDE DES PALMES.

C'est une des plus belles peintures du célèbre peintre anglais, Frederick Goodall, l'auteur "d'Ismaël et Hagar." Elle représente une des coutumes touchantes par lesquelles le peuple juif manifeste son respect pour les morts.



MŒURS ALSACIENNES : "COMMENT SERA MON MARI?"

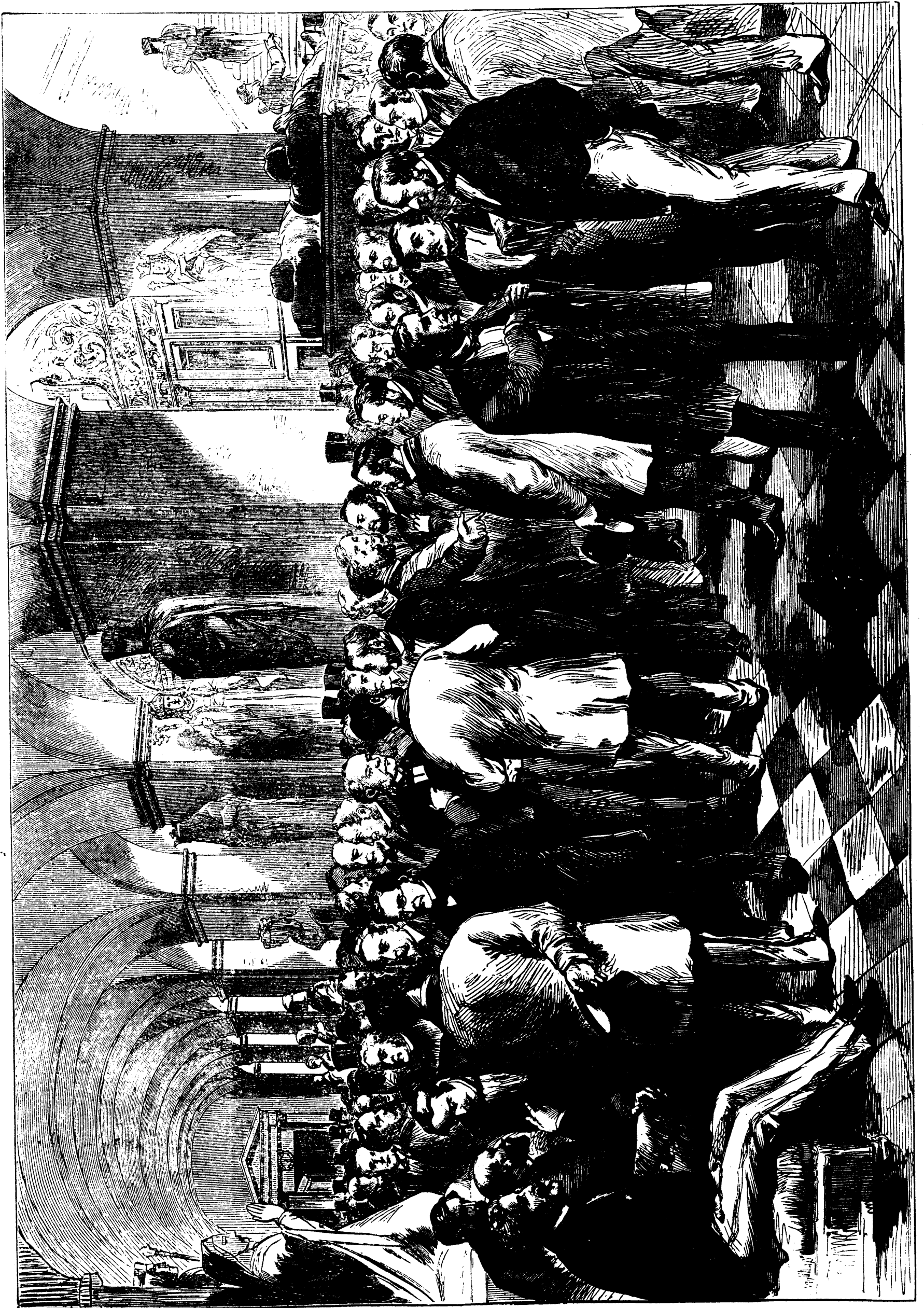


D'APRÈS UN TABLEAU DE F. GOODALL.

L'OFFRANDE DES PALMES.

“ Elle s'en va sur la tombe y pleurer. ”

ST. JEAN, chap. xi, v. 31.



VESTIBULE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, VERSAILLES.

A CEUX QUI N'ONT PAS RECU LA PRIME.

Plusieurs de nos abonnés qui résident dans des paroisses où nous n'avons pas encore d'agent, se plaignent de n'avoir pas reçu LA PRIME, quoiqu'ils aient rempli les conditions exigées. Nous leur dirons de patienter un peu. Nous sommes occupés à établir des agences partout, et tout un agent nommé, nous lui envoyons un rouleau de gravures pour les abonnés de sa paroisse. Chacun reçoit la Prime en bien meilleur état de cette manière. Le délai n'est que dans l'intérêt de nos abonnés. Chacun sera servi avec le temps. Prenez patience.

AVIS.

Notre agent, M. E. DORION, collectera à partir de Lundi prochain, dans les quartiers St. Joseph, St. Antoine, St. Louis, St. Jacques et Ste. Marie.

Tous ceux de nos abonnés qui désireraient avoir les numéros 2 et 3 du vol. II de l'Opinion Publique, pourront les avoir en s'adressant à l'administration de notre journal.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 14 MARS, 1872.

ÇA ET LÀ.

M. le Dr. Marcell, de St. Eustache, publie dans le *Nouveau-Monde* des correspondances contre le rapport de M. Legge, sur le chemin de fer central et de colonisation. Il essaie de démontrer par des chiffres et des arguments nombreux que la route par St. Eustache est la plus courte et la plus avantageuse et que Ste. Thérèse et St. Jérôme devaient se contenter d'avoir des embranchements. Nous parlerons de cela dans notre prochain numéro, si l'espace nous le permet.

On lit dans le *Nouveau-Monde* :

Le Canada ne saurait prospérer en dehors des deux conditions suivantes : 1^o La protection de son industrie ; 2^o l'existence d'un marché capable d'absorber ses produits.

Or, tout cela se trouverait réuni dans un traité de réciprocité complète, ou de libre échange absolu, basé sur l'uniformité des tarifs.

ASSEMBLÉE DU PARTI NATIONAL A QUEBEC LE 7 MARS.

Cette assemblée a été nombreuse et enthousiaste. M. Joly agissait comme président et M. Langelier comme secrétaire.

Des discours vigoureux furent prononcés par MM. Joly, Fournier, Pelletier, Fabre, O'Farrell, Plamondon, Taschereau, Parkyn, Fréchette, Gahan. Plusieurs hommes politiques avaient envoyé des lettres d'approbation et de sympathie, celle de M. Mercier, de St. Hyacinthe, est énergique et contient les raisons pour lesquelles il s'est séparé du parti conservateur.

M. Blake se contenta de dire qu'il regrette de ne pouvoir assister à cette réunion, mais le parti national se dit certain du concours et des sympathies du parti libéral du Haut-Canada. M. Blake aurait déclaré qu'il ne consentirait à aucun prix à s'allier au parti conservateur.

Des résolutions importantes furent adoptées contre les deux gouvernements. Elles déclarent que la Confédération n'a pas tenu ses promesses, que loin d'enrichir le Bas-Canada elle le ruine et elles disent que le salut du pays se trouve dans l'indépendance commerciale, la protection de l'industrie, et l'ouverture du marché américain à nos produits.

Le nouveau journal doit paraître à Montréal dans quelques jours. M. Fabre doit venir en prendre la direction ; il laisserait pendant quelque temps l'*Evénement* entre les mains MM. Langelier, Taschereau et Fournier.

UN GROS INCIDENT.

Quoique les surprises soient à l'ordre du jour dans le monde politique, on ne s'attendait pas à celle que la lecture de l'hon. secrétaire d'Etat a produite. Aussi il ne s'est pas gêné M. Howe. En deux mots il a dit ni plus ni moins, qu'il était temps de montrer à l'Angleterre que nous ressentons l'indélicatesse de sa conduite à notre égard et de nous préserver des guerres où elle peut nous engager, et des traités injustes qu'elle fait pour acheter la paix à nos dépens.

Il a répudié le Traité de Washington et ridiculisé l'idée de chercher à lutter contre les Etats-Unis, lorsque l'Angleterre elle-même y renonce et rappelle ses bataillons.

Ces paroles énergiques ont mis le feu aux quatre coins du pays et soulevé les interprétations les plus diverses. Les uns ont crié au scandale, et considèrent la lecture de M. Howe comme un écart qui le rend indigne de faire partie plus longtemps du ministère. Ils disent que l'ancien tribun de la Nouvelle-Ecosse n'a cédé dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, qu'à l'envie de faire du bruit, de faire parler de lui.

D'autres croient que le gouvernement ne pouvant faire accepter le traité de Washington et voulant prendre une atti-

tude énergique vis-à-vis de l'Angleterre, avait autorisé l'hon. M. Howe à lancer un ballon d'essai, à tâter l'opinion publique. Quelques journaux sont allés jusqu'à dire que Sir John A. Macdonald ferait l'annexion ou l'indépendance, comme il a fait la confédération, pour rester au pouvoir. Qui vivra verra ! Mais il n'est pas besoin d'être prophète pour comprendre que nous sommes à la veille de quelque changement considérable dans notre existence politique. Il est impossible que le peuple canadien ne force pas enfin l'Angleterre de dire ce que signifie sa conduite à notre égard. C'est une question d'honneur et d'existence nationale.

M. J. S. WURTELE.

Quelques journaux ont annoncé que M. Wurtele, l'estimable avocat du *Trust & Loan*, doit se présenter dans le comté Yamaska aux prochaines élections fédérales. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Notre ami ne veut nullement, pour le présent, entrer dans la vie publique. C'est malheureusement un peu trop le cas de nos jours : ceux qui peuvent honorablement remplir un mandat ne le veulent pas ; ceux qui en sont incapables le veulent trop.

UNE QUESTION.

On sait que le *Nouveau Monde* et le *Journal des Trois-Rivières* prétendent que la majorité n'a pas le droit de forcer la minorité à taxer ses propriétés. Le *Journal de Québec* leur demande comment il se fait que cette théologie si contraire au chemin de fer du Nord n'ait pas force de loi quand il s'agit du chemin de colonisation de St. Jérôme. Si la majorité a droit de taxer la minorité pour ce dernier, comment se fait-il qu'elle ne l'ait pas pour l'autre.

Et les églises ! n'a-t-on pas le droit pour les bâtir de taxer la minorité ?

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE.

Tel est le nom d'une société que M. Alexis Brunet, avocat de cette ville, et plusieurs autres citoyens s'occupent en ce moment de fonder. Le but de cette société est d'offrir à ses membres un moyen sûr et avantageux de placer leurs économies et de les aider à acquérir des propriétés foncières ou autres valeurs moyennant un versement hebdomadaire de cinquante centimes. Chaque membre a droit à une appropriation de \$1,000 qui sera tirée au sort ou vendue à l'enchère, et c'est arrangé de manière que chacun aura une appropriation dans un délai qui d'après les calculs n'excèdera pas treize ans. Il existe déjà à Montréal deux ou trois sociétés de ce genre qui fonctionnent très bien.

L'expérience et l'habileté de M. Brunet sont une grande garantie pour le succès de cette société. Il a déjà fait ses preuves.

UNE BROCHURE PIQUANTE.

M. Fréchette a mis en brochure ses lettres au sujet des causeries du dimanche de M. A. B. Routhier. Sans approuver tout ce que M. Fréchette dit de M. Routhier en qui nous continuons d'avoir confiance malgré lui, on nous permettra de dire qu'en fait d'ironie, d'adresse, de finesse dans l'allusion et de souplesse dans le style, rien de mieux n'a été écrit dans le pays. A part deux ou trois pensées trop libérales et quelques passages trop rudes, les principes exposés dans ces lettres sont justes, raisonnables aussi conformes au bon sens qu'à la vérité. D'ailleurs, il n'y a qu'une opinion sur ces lettres dans le monde littéraire.

Notre excellent concitoyen M. C. S. Cherrier a envoyé \$50 aux hommes de la brigade du feu de Montréal avec une lettre dans laquelle il rend un hommage flatteur à la manière admirable avec laquelle ils remplissent leurs pénibles devoirs. C'est un bonheur, lorsque les premiers citoyens d'un pays et d'une ville savent ainsi récompenser le mérite de ceux qui rendent de si grands services à la société.

L. O. DAVID.

AVIS.

La *Minerve* prétend connaître les auteurs des "Silhouettes littéraires." A la *Minerve* comme à tous ceux qui se livrent à des conjectures sur le sujet, nous disons : cherchez et vous ne trouverez pas.

CORRESPONDANCE.

Messieurs les Rédacteurs de l'OPINION PUBLIQUE,

J'avais l'intention de laisser, à certains individus, le plaisir malveillant de me calomnier, me trouvant trop peu d'importance pour parler de moi, et n'ayant pas l'habitude de répondre aux personnalités ; mais je crois qu'il est devenu nécessaire de modérer l'ardeur de ces gaillards.

Il y a quelques jours, c'était la *Minerve* qui larmoyait sur le sort de la société de colonisation de Hull, parce que j'en suis le secrétaire-trésorier.

Je n'ai pas voulu répondre à cela. Il répugnait assez à tout honnête homme de lire un semblable entrefilet dans les colonnes d'un journal de l'importance de la *Minerve*, surtout en

sachant que le motif de cet entrefilet n'était qu'une vengeance personnelle. En recommençant, contre moi, ses lâches procédés de l'automne dernier, croit-elle les justifier ? Qu'elle prenne garde, la *Minerve* ! si elle recommence, je pourrais bien renouveler la leçon que j'ai été forcé de lui donner, et cette fois, on rossera peut-être un peu plus fort : *Par pari refertur est un adage qu'on saura mettre en pratique tempore et loco praelibatis.*

Aujourd'hui, c'est un anonyme, qui prend occasion d'une correspondance publiée le 25 janvier dernier, dans l'*Opinion Publique*, pour sortir de l'ombre et m'injurier, sous prétexte que mon nom y est incidemment mentionné.

Il y a des gens comme ceux-là, qui prennent plaisir à lancer de la boue sur les personnes qui ont l'inconvénient de les offenser—c'est un plaisir plus simple qu'innocent.

Cependant, celui-ci, je lui pardonne volontiers ; car son crâne est à l'état de viduité, si j'en juge par la phrase suivante, où il a même cru mettre de l'esprit dans un soulignement :—" Je suis surpris que C. M., un homme de talent, se fasse ainsi l'adorateur d'une petite divinité dont la puissance occulte n'a pas, jusqu'aujourd'hui, porté son culte au-delà de son village adoptif."

L. O. L. voulait peut-être exprimer, par cela, qu'il vaut mieux faire comme lui, en démenageant de ville en village, et vice versa sans jamais amasser de mousse. Quant à cela, M. le correspondant a le tort de laisser croire à Hull qu'il le quittera bientôt. Quelques malins, à ce propos, ont fait la remarque que ce ne serait pas tout à fait fâcheux.

Chose étonnante pour nous, Canadiens, messieurs les Rédacteurs, on m'accuse d'être trop Canadien, et cela parce que je combats sans cesse—comme j'ai toujours combattu—le fanatisme trop prononcé de beaucoup d'Anglais ; mais si je n'étais conduit que par les préjugés de race et de religion, je ne serais pas, à l'heure qu'il est, supporté (politiquement parlant) par des Anglais du poids de R. Wright, éc., Wm. McKay Wright, éc., Dr. C. E. Graham, etc. Quelqu'un peut-il dire que ces messieurs ne sont pas du meilleur acabit ?

Pourtant, tout s'explique, si l'on remarque que ces derniers ne sont pas orangistes, tandis que les initiales du correspondant L. O. L. veulent dire *Loyal Orange Lodge*—ce qui est synonyme de "Mort aux Canadiens."

Toutefois, si le loyal orangiste s'attaque à moi parce qu'on a dit que j'étais le chef des Canadiens de Hull, pour son repos, je le prévins que je ne me suis jamais constitué le chef des Canadiens de Hull. Quand même, Hull n'est plus une bourgade, et ses habitants n'ont pas besoin de chef de ce genre.

Ce partisan de *Loyal Orange Lodge* est tout frais éclos, ou trop nouvellement débarrassé ici, sinon il saurait que je n'ai pas opposé la candidature de M. Eddy au Conseil Municipal, comme il le dit, puisque M. Eddy a été élu sans opposition.

Ce fait seul renverse encore l'avancé de L. O. L. disant, qu'on ne "se fait pas scrupule de vouloir interdire aux riches propriétaires Anglais et Américains du canton de Hull d'être représentés dans le conseil municipal." Mais L. O. L. a fait erreur sans doute parce que je n'ai pas admis la partialité criante de M. Eddy qui, profitant de son influence directe, ne voulait accorder que deux conseillers canadiens pour représenter près des trois quarts de la population se trouvant canadienne-française. M. Eddy avait eu aussi la pensée malheureuse de ne choisir pour conseillers que ses partisans politiques. Le township en a décidé autrement en élisant, par une majorité de 132, cinq Canadiens-Français indépendants, malgré les efforts de M. Eddy et de ses stipendiés.

Suis-je coupable d'avoir aidé le public à faire ce choix ?

Un autre avancé de L. O. L. avancé aussi malhonnête mais plus injurieux que les autres, c'est que "je fus même jusqu'à exciter les passions populaires contre un avocat d'Aylmer." Ce même avocat ou P. Aylmer, éc., déclarait, le 2 courant à Hull, en présence de MM. E. Prudhomme, marchand-ferblantier de Hull, C. P. Dorion, même occupation, d'Ottawa et E. Dorion, voiturier aussi d'Ottawa, "que cet avancé est faux, qu'il n'a jamais rencontré en public un homme plus loyal que moi."

Après cela le partisan orangiste en revient toujours aux personnalités, s'il tient tant à me faire descendre là, la prochaine fois on passera par la petite rue St. Jacques, on ira à Arthabaska, pour de là filer jusqu'à Québec et je suis persuadé que dans cette pérégrination, on cueillera des informations qui vaudront plusieurs pièces "dor-sonnant."

En terminant, permettez-moi MM. les rédacteurs, d'ajouter que j'ai éprouvé plus de peine que de colère en lisant de semblables articles contre un jeune homme qui cherche avec difficulté, à se frayer un chemin dans le monde. Je trouvais aussi plus digne de pitié que de blâme ces Canadiens qui viennent par ces moyens satisfaire leurs désirs en vieux et cherchent à s'élever sur les lambeaux de la réputation d'un jeune compatriote.

Il est vrai que de tout temps il y eut de ces êtres,—c'est un de ceux-là qui faisait dire à Horace : *In patris civeres suis minxit.*

Je suis, MM. les rédacteurs,

Avec considération, votre, etc.,

CHARLES LEDUC.

Hull, 4 mars 1872.

On dit qu'un grand nombre d'électeurs des comtés de Drummond et Arthabaska, ont prié M. le notaire Tessier de Warwick de vouloir bien se laisser porter comme candidat pour la chambre fédérale. Quoique conservateur, M. Tessier a été un des plus chauds supports de M. Laurier aux dernières élections locales, contre M. Hemming.

Le *Messenger de Sorel*, que nous avons souvent l'occasion de citer, nous apprend que des mesures viennent d'être prises qui assurent la construction du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*.

Il s'agit de relier la ville de Sorel et le district du Richelieu au réseau du Grand-Tronc en construisant un chemin à lisses qui laisserait Sorel irait aboutir à St. Lambert.

Une charte a été obtenue à la dernière session du Parlement de Québec.

M. L. A. Sénécal est allé aux Etats-Unis pour faire des arrangements pour la construction du chemin. Son voyage a pleinement réussi.

L'auteur de tant de petites toiles charmantes de scènes si vraies de la vie canadienne, M. Keighoff, vient de mourir subitement à Chicago.

M. Montpetit a donné une conférence devant l'Institut Canadien d'Ottawa sur la question de l'Alabama.

Par proclamation du gouverneur, le 15 d'avril sera considéré comme jour de fête dans toute la Puissance, en commémoration du rétablissement de la santé du Prince de Galles.

A LA BRUNANTE.

CONTES ET RÉCITS

PAR FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

MON AMI JEAN.

(Suite.)

Un jour, il fallut dire adieu à toutes ces voluptés et à toutes ces innocences. Nos mères nous annonçèrent mystérieusement que bientôt nous allions devenir des hommes, et le soir, en famille, on se mit à parler gravement de notre première communion.

Nos pieuses mamans, pour être plus certaines de nous, nous confèrent alors aux Frères de la Doctrine Chrétienne. Ils avaient une maison en dehors de la porte St. Jean de Québec; la règle n'y était pas trop sévère, et comme les fenêtres de la classe donnaient sur le glacis des fortifications de la ville, bien des fois les yeux de Jean et les miens se rencontraient distraits, sur ces pelouses veloutées où les enfants des soldats jouaient tout à leur aise, aux barres, à la balle, à l'attaque. Certes, les petits oiseaux en cage aiment bien à voir voler et à entendre gazouiller leurs frères du nuage ou du bois: nos esprits faisaient comme eux, ils s'attachaient à suivre les ébats de la gente libre, et comme la leçon ne s'apprenait guère, pendant ces minutes de rêveries, les penseurs nous arrivaient à tire-d'aile. Nous les faisons gaïement, et le lendemain cela recommençait, jusqu'à ce que la note nouvelle s'en vint nous dire, comme d'habitude :

—Travail assez bien, mais dissipé en classe.

Alors, on donnait un coup d'épaule pendant une semaine. Nous rattrapions les autres, et c'est ainsi que nous répondimes merveilleusement au catéchisme et que nous fimes une bonne première communion.

Par ici, par là, on avait bien un tant soit peu regretté la marre aux canards, Julie, les noisettes, les dîners sur l'herbe, Joséphine, mais pour être homme, il ne fallait pas trop songer à ces choses qui étaient si douces à penser, et nous nous appliquions à connaître Lhomond à fond, jusqu'aux participes exclusivement. L'addition, la soustraction, la multiplication et la division, n'avaient plus de secrets pour nous: on prononçait à merveille le *th* anglais, et toute cette immense érudition nous avait fait trouver mûrs pour le Séminaire de Québec.

Là, notre cours classique s'était fait comme à l'ordinaire. Jean était trop méthodique pour se permettre de sauter une classe, et moi, si j'aimais la gymnastique, j'avais celle-là en horreur.

Clopin-clopant, on se suivait ainsi d'années en années, et quand les vacances arrivaient gaïement au bout de l'an, Jean, Julie, Joséphine et moi, nous passions nos veillées à dessiner, à faire de la musique, à rire et à causer joyeusement.

Parfois, la grande Julie et monsieur Jean se hazardaient à parler du bon *vieux temps*, comme si déjà, ils eussent été des vieillards, mais Joséphine allait se mettre au piano et chantait :

V'la l'bon vent,
V'la l'joli vent,
V'la l'bon vent,
Ma mie m'appelle,
V'la l'bon vent,
V'la l'joli vent,
V'la l'bon vent,
Ma mie m'attend!

Chacun alors se regardait en souriant. On se sentait si heureux de vivre, et puis partout où l'œil s'en allait errer sur les étendues de la vie, il n'entrevoit que joies, fleurs, soleil et parfums. La meilleure preuve n'était-elle pas tous ces fragments de bonheur qui gisaient déjà sur les roses effeuillées de notre chemin? Alors chacun faisait chorus à la belle chanteuse, et nous disions follement :

V'la l'bon vent!
V'la l'joli vent!

A nous quatre nous avions, vers cette époque, chacun dix-sept ans, et pour l'âme épanouie, se souvenir alors, c'est chanter!

II.

SE SOUVENIR, C'EST AIMER.

De toute éternité, Joséphine était privilégiée pour le bonheur; aussi mourut-elle le sourire aux lèvres, l'inexpérience au cœur, dès le début de sa dix-neuvième année. La vie n'avait été qu'une fête pour elle, et elle s'endormait avec la conviction qu'elle ne laissait que des heures en ce monde.

Ce départ m'attrista longuement, et ce fut là ma première peine.

Il est vrai de dire que Jean épuisa tous les trésors de consolation qu'il y avait au fond de son cœur, mais depuis, il m'est toujours resté quelque chose de l'immense chagrin que j'avais alors.

Que voulez-vous, nos premiers morts ne s'oublient pas!

Je l'avoue ingénument, ce qui me mit le plus de deuil dans l'âme, ce fut de voir mon ami Jean si heureux auprès de sa Julie.

Nos études terminées, Jean s'était décidé à cultiver la terre de son père: moi j'avais choisi le droit, et je travaillais chez l'avocat de notre village.

Chaque soir, après la veillée, nous nous réu-

nissions ensemble dans une petite chambre que j'habitais alors. Là, nous fumions doucement nos pipes tout en causant entre nous, et nous nous laissions aller à la douce quiétude que laisse toujours derrière elle la conviction de la tâche quotidienne accomplie.

Qu'on pouvait dire ces causeries? oh! mon Dieu, elles sont loin, maintenant, et il me serait bien difficile de vous les rappeler sans m'attendrir! Elles s'éparpillaient sur tout, sur l'histoire, la poésie, l'art, les lettres, la religion, le bien-être de la patrie.

A cette époque, nous étions jeunes, forts, enthousiastes. Les hommes nous semblaient faits pour s'aimer les uns les autres, et riches de cette inexpérience, nos idées allaient, effleurant chaque chose du bout de l'aile et en extrayant les sucs les plus purs et les plus parfumés.

Depuis, ces pauvres papillons se sont brûlés les antennes aux feux de la méchanceté et de l'égoïsme. Ils ne volent plus, ils rampent, mais il en était ainsi autrefois. Ils planaient haut, très-haut: ils butinaient du meilleur, et puisque c'était comme cela, il me faut bien vous le dire.

Jean était beaucoup plus poète que moi, et si aujourd'hui je parle tant bien que mal de son imagination d'artiste, c'est que ses longues conversations qu'il ne cessait de trouver sur le beau, l'idéal et l'immortalité du talent, se sont un peu déteintes sur moi. Si on l'exigeait, j'écrirais même tout un volume de ce qui m'en reste, mais avant, il me faut continuer ce récit, et maintenant j'irai jusqu'au bout sans me laisser détourner par tout ce que l'aimable souvenir de mon ami me chuchote encore à l'oreille.

Un soir donc, il entra tout en nage chez moi, et sans transition, s'asseyant brusquement sur mon lit, il me dit :

—C'en est fait, Henri! j'aime Julie et je donnerais tout au monde pour savoir ce que son cœur pense de moi!

Ce que son cœur pensait de lui! mais mon pauvre Jean, il ne fallait pas être bien malin pour le deviner, car depuis longtemps, je voyais ces deux amours naitre et grandir au fond de leurs âmes.

Involontairement, je songeai alors à ma Joséphine, et mes yeux se gonflèrent :

—Si elle eut vécu, me disai-je, il en aurait été ainsi!

Pourtant, j'eus la force de me contenir et je repris tranquillement :

—Mais elle t'aime, Jean, elle t'aime!

J'allais suffoquer.

Lui, le pauvre garçon s'en aperçut, et me prenant par la main comme lorsque nous étions enfants, il me dit tristement :

—Voyons, Henri, il faut me pardonner, car je n'aurais pas dû parler de ces choses. Je suis fou de t'avoir fait mal comme ça.

A partir de ce soir-là, je fermai résolument les yeux pour ne pas voir ce que ces amoureux se chuchotaient entre eux. Pothier était un excellent refuge: je m'y enfonçai à tête perdue, et pendant ce temps-là l'amour filait audessus de la tête calme et serène de Jean, les plus soyeux éveaux de sa quenouille dorée. Tout cela, je le savais: même je ne cessais d'y penser tout en grifonnant de la procédure, mais je chassais au plus vite ces idées qui, à chaque instant du jour, venaient et revenaient me rougir les yeux.

Pourtant, un jour, je les vis passer sous mes fenêtres. Jean était si heureux, Julie si souriante, que je ne pus m'empêcher de me trouver égoïste.

Après tout, le malheur de l'un devait-il réagir ainsi sur le bonheur de l'autre? Dès cet instant de réflexion, je compris que j'étais dompté, et insensiblement je me sentis devenir plus raisonnable.

Ce fut même moi qui commençai à parler de sa belle Julie à l'ami Jean, et je vis bien à l'éclair qu'il passa dans ses yeux, tout le plaisir qu'il ressentait à m'entendre causer ainsi. A nous deux, nous nous mettions en voyage; nous explorions tout à notre aise ce petit cœur de fiancée, si plein de bonnes qualités et de douce affection. A chaque instant, c'était des découvertes qui nous faisaient bondir d'aise, et cela me fit prendre tellement l'habitude de Julie, que je m'étais presque mis en tête qu'elle était ma sœur.

Cela dura jusqu'au jour où Jean s'en vint m'annoncer d'une voix toute émue :

—Henri, c'est dans trois semaines que se fera la noce!

Alors, je sentis ma poitrine se serrer comme la première fois, et je vis bien qu'une parcelle de l'âme de ma morte chérie y vivait encore.

Jean, comme toutes les natures d'artistes, ne savait pas avoir d'ordre, ce qui était pourtant bien essentiel pour la conduite de sa ferme. En mourant, son père la lui avait léguée grevée d'une hypothèque assez lourde, et c'était tout ce qu'il pouvait faire, lorsqu'à la Saint-Sylvestre, il parvenait à joindre les deux bouts ensemble.

De son côté, Julie n'apportait pas de dot, et force me fallut de prendre en main les affaires de l'ami Jean.

Nous y travaillâmes pendant deux semaines, et quand tout fut tiré au clair, j'arrivai à la conclusion qu'il lui restait cinquante louis de revenus.

A la campagne on vit honnêtement avec cela, mais à la condition de retrancher tout ce superflu qui est une nécessité pour l'intelligence. Il ne faut s'occuper que de la bête, et Jean le

comprit si bien, qu'il ne voulut pas entendre parler de laisser entrer livres et journaux sur le compte de ses dépenses mensuelles.

—Bah! me répondit-il, je trouverai le moyen d'avoir ceux de M. le curé. Il est comblant et me prêtera les siens. Puis, après tout, qu'importent le monde et ses nouvelles menteuses, pourvu que j'aie la conscience tranquille et que ma femme soit heureuse, voilà le principal!

L'amour l'aveuglait! pour lui, il n'y avait plus rien au-delà, et m'est avis qu'il avait raison.

Jean partit pour la ville. Il avait enroulé, avec soin, ses économies dans le coin de son mouchoir, et il s'en allait acheter son anneau de fiançailles et son modeste cadeau de nocces.

Ses économies! pauvre ami, maintenant, en écrivant ces lignes, je me rappelle que depuis plus de deux mois, il s'était abstenu de fumer. Chez lui, c'était déjà les privations qui se frayaient lentement un chemin au travers de sa vie.

Je revois d'ici les joies enfantines de Jean, lorsqu'il étala orgueilleusement sur ma table de garçon, toute la charmante pacotille qu'il avait rapportée de son excursion. C'était une parure en or, et bien qu'il n'y en eût que pour la modique somme de vingt-cinq dollars, jamais corbeille de nocce fut plus modeste et mieux choisie.

Le lundi suivant, ils étaient mariés, et au déjeuner qui suivit la messe nuptiale, Jean me disait joyeusement :

—Sans l'amour, vois-tu Henri, la vie n'est rien. Tu goûteras ces choses là plus tard, et alors tu sauras me dire, en regardant amoureusement ta petite femme que pour mieux se souvenir, il faut avoir aimé.

III.

SE SOUVENIR, C'EST PLEURER.

Depuis trois ans, Jean vivait heureux. Il avait deux enfants, et sa femme se montrait toujours pieuse, bonne ménagère et toute pleine de dévouement. Quant à lui, ses goûts n'avaient pas changé; c'était bien ce même Jean tel que je l'avais aimé autrefois, avec cette nature ardente sans cesse passionnée pour l'art et pour le beau. Mais, à certaines heures une secrète tristesse l'empoignait; alors, j'essayais de le faire causer, mais il se refermait dans ces monosyllabes discrets et polis qui font dérailler toute confiance.

Un jour il fallut bien tout m'avouer. La petite rente mensuelle ne suffisait plus pour rencontrer les gros intérêts de l'hypothèque, et la terre de Jean allait être vendue aux enchères publiques.

Que faire en pareille circonstance? Jean n'avait pas le sou, moi j'étais sans crédit, et ce que les prêteurs d'argent veulent ce sont de bonnes garanties et de solides endosseurs.

La terre paternelle s'émietta donc sous la main du shérif.

Julie avait été prévenue. En bonne et courageuse femme qu'elle était, elle accepta cette épreuve avec résignation, et comme Jean lui disait :

—Gagnons les Etats-Unis! on dit qu'il y a de l'argent à faire pour quiconque s'y montre honnête et industrieux.

Elle répondit :

—Avec toi Jean, j'irais au bout du monde. Je sais coudre, je me ferai modiste.

—Et toi?... fit-elle, après une pause.

—Moi!... je ferai l'école, je travaillerai à n'importe quoi. Là-bas, je ne suis pas connu, je ferai de tout ce qui est honnête, pourvu que je te sente auprès de moi.

Ce fut encore là, une terrible émotion pour moi, mais bientôt je dus faire comme eux. J'allais au Mexique où je fus deux ans, et pendant ce temps là Jean travailla dur, Julie aussi, et le pain quotidien leur parvenait. Mais c'était tout juste, paraît-il, car les deux enfants tombèrent malades de la scarlatine. Comme ce malheur était arrivé l'hiver, il fallait d'abord tenir le poêle toujours chaud, puis payer les soins du médecin et aller acheter les remèdes chez le pharmacien.

Il passe ainsi plus d'une journée de salaire, et peut-être n'aurait-on pas songé à se plaindre, car après tout c'était l'épreuve du bon Dieu, mais les larmes longtemps contenues, jaillirent, quand il fallut porter ces chers petits enfants au cimetière, et la peine jointe au travail excessif finirent par faire prendre le lit à la pauvre Julie.

Dès les premiers jours de cette nouvelle angoisse, Jean quitta l'enseignement et s'en alla demander de l'ouvrage à un maître menuisier. Celui-ci lui offrit deux dollars par jour; c'était presque l'aisance, mais mon pauvre ami n'avait pas l'habitude du rabot, et son bourgeois ne le trouvant pas assez habile, le congédia en lui confiant quelques desseins de meubles à exécuter.

Cela le fit vivre pendant quelques mois, et lui permit de soigner Julie, sans quitter la maison.

Un jour les commandes manquèrent, et alors, comme il n'y avait plus qu'une ressource, Jean songea à l'hôpital.

Julie y entra donc, souriante et résignée pour ne pas trop désespérer son mari. Au fond, la pauvre enfant savait que tout était perdu, car ses poumons commençaient à s'en aller.

A Continuer.

TRISTE ACCIDENT A ST. GABRIEL DE BRANDON.

Le 20 du mois dernier, le feu prit à la maison d'un nommé Norbert. Le Français, pendant que ce dernier était à travailler aux chantiers de la rivière Mastigoche. Au moment où les flammes activées par un vent violent, envahirent la maison, la mère et la fille de LeFrançais s'y trouvaient; la première put se sauver, mais horriblement brûlée à la figure; la jeune fille fut arrachée à l'incendie dans un état vraiment pitoyable, son corps est couvert de brûlures et on désespère de sauver ses jours.

L'origine de ce sinistre est une imprudence malheureusement trop commune aux habitants de nos campagnes; pendant que l'on faisait chauffer sur le poêle du lin que l'on voulait brayer, une étincelle s'y communiquea et alluma l'incendie que l'on a aujourd'hui à déplorer.

LeFrançais est un cultivateur laborieux qui s'était acquis une position assez à l'aise. Malheureusement, cet accident, en détruisant une maison qu'il s'était récemment bâtie, tous ses meubles et hardes de corps, ainsi que tout le produit de sa dernière récolte qui était dans son grenier, change beaucoup sa position. —*Messenger de Sorel.*

La méthode suivie pour régler les Horloges, les Pendules ou les montres, suppose la connaissance du midi *vrai* et de la différence qui existe entre midi *vrai* et midi *moyen*.

10.

DU MIDI VRAI.

Il est midi *vrai*, quand le soleil arrive au plus haut point de sa course sur l'horizon, ce que l'on connaît par l'ombre des objets qui est alors moins longue qu'à tout autre moment de la journée.

Comme il serait difficile, en pratique, de saisir l'instant précis où les ombres atteignent leur moindre longueur, on a recours pour connaître midi *vrai* à une *méridienne*.

10. On prend une planche bien dressée, d'un pied carré environ, et l'on fixe à son centre une tige peu élevée—une forte épingle, par exemple—de manière qu'elle ne penche d'aucun côté.

20. On place cette planche *bien de niveau*, dans un lieu exposé, matin et soir, au soleil.

30. Le matin, vers les neuf heures, on marque l'endroit où s'arrête l'extrémité de l'ombre de la tige et l'on en fait autant le soir quand cette ombre a repris exactement la même longueur, ce qui arrive vers les trois heures.

40. Enfin on trace, à partir du pied de la tige, une ligne qui passe à égale distance des deux marques et cette ligne est la *méridienne* cherchée. Toutes les fois que l'ombre de la tige coïncidera avec elle, il sera midi *vrai*.

NOTA BENE:—Pour rendre plus facile l'opération du No. 3, on a coutume de tracer sur la planche, en prenant pour centre le pied de la tige, une ou plusieurs circonférences. Il est évident que l'ombre à la même longueur aux deux moments du matin et du soir où son extrémité atteint une de ces circonférences, et c'est alors qu'on fait les deux marques dont on a parlé.

Lorsqu'on a une *méridienne* tracée d'après la méthode précédente, rien n'est plus facile que d'en faire d'autres sur la façade d'une maison tourné vers le sud. Il suffit pour cela de tirer une ligne dans la direction que suit l'ombre de l'angle d'une porte, d'une croisée ou de toute autre objet bien vertical au moment du midi *vrai*; cette ligne sera-elle-même une *méridienne*.

10.

DE LA DIFFÉRENCE QUI EXISTE ENTRE MIDI VRAI ET MIDI MOYEN.

Le mouvement du soleil n'étant pas uniforme, il ne s'écoule pas toujours le même intervalle entre deux midis *vrais* consécutifs. De là résultent des heures d'inégale durée et dont on ne pourrait suivre les variations qu'au moyen d'un mécanisme extrêmement compliqué.

A raison de cette difficulté on a adopté, pour les usages de la vie civile, un jour de longueur intermédiaire entre les différents jours solaires qui composent l'année. Ce jour *moyen* a été divisé en vingt-quatre parties égales appelées *heures moyennes* et ce sont ces heures là que doivent marquer nos Horloges.

On comprend par ce qui précède que midi *moyen* devra être tantôt en avance et tantôt en retard sur midi *vrai*. La table astronomique qui donne la différence entre l'un et l'autre est connue sous le nom de table de l'équation du temps. C'est d'après cette table que nous avons calculé les chiffres qui vont suivre et qui servent à régler les Horloges.

La seule règle à suivre pour cela est celle-ci: au moment du midi *vrai*, placez les aiguilles de votre Horloge sur l'heure indiquée pour le jour de l'année où l'on se trouve.—*Mé-nerve.*

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les États de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 14 MARS, 1872.

Nous publions ci-après un travail sur la fondation de Détroit, par La Motte-Codillac.

L'auteur, M. Ed. N. Lacroix, est un des plus anciens émigrés Canadiens. Il vint ici après 1837. Il occupe aujourd'hui une belle et lucrative position à Détroit, Michigan. Nos remerciements à M. Lacroix pour son excellent travail.

LE DÉTROT. — SON FONDATEUR. — LE COURAGE, LES ÉPREUVES ET LE PATRIOTISME DE NOS ANCÊTES.

Dans le but de relever une erreur de date historique que l'on commet ici avec une obstination impardonnable, malgré les preuves les plus convaincantes et les autorités les plus irréfutables, dans le dessein aussi de réfuter les injures que des lecteurs ambulants et bien payés pour débiter tout ce que leurs cerveaux peuvent inventer contre le catholicisme, et afin de démontrer en même temps l'absurdité et l'ignorance de certains journaux américains, plus ou moins mal avisés, qui se plaisent, quand l'occasion se présente, à noircir le caractère et la réputation de nos aïeux, qui sont venus fonder le Détroit, j'ai cru qu'il était bon de faire, pour vos lecteurs de l'Ouest, une petite esquisse sur notre ville, qui a conservé, malgré ses changements, le cachet de sa nationalité.

Le Détroit.

Hennepin avait dit: "Ceux qui auront le bonheur de posséder un jour les terres de cet agréable et fertile pays, auront de l'obligation aux voyageurs qui leur en ont frayé le chemin, et qui ont traversé le lac Érié pendant cent lieues d'une navigation inconnue." Il y avait 22 ans que ces paroles avaient été proférées, lorsque dans le mois de juin, en 1700, (et non en 1701, comme le prouvent toutes les autorités les plus respectables), un Français, d'une naissance illustre, doué d'un mâle courage, d'un génie supérieur et de toutes les vertus civiques qui constituent, je ne dirai pas seulement le héros, mais encore le citoyen dévoué, débarqua dans cette contrée à la tête de cent Canadiens et d'un missionnaire, pour y former un établissement. Le premier signe de la rédemption dans l'Ouest fut planté par la main d'un Français, au milieu des Sauvages, sur le bord de la rivière qui arrose notre ville. La civilisation alors suivait partout le drapeau de la France.

Les colons, comme le dit si admirablement bien M. Garnier, dans son *Histoire du Canada*, furent enchantés de la beauté du pays et de la douceur du climat. En effet, la nature, dit-il, s'est plu à répandre ses charmes dans cette contrée délicieuse. Un terrain légèrement ondulé, des prairies verdoyantes, des forêts de chêne, d'érable, de platane et d'acacia; des rivières d'une limpidité remarquable, au milieu desquelles les îles semblent avoir été jetées comme par la main de l'art pour enchanter les yeux, tel est le tableau qui s'offrit à leurs regards lorsqu'ils entrèrent, pour la première fois, dans cette terre découverte par leurs pères. C'est aujourd'hui le plus ancien établissement de l'État du Michigan, et la plupart des fermes y sont encore (mais non à présent) entre les mains des Canadiens-Français ou de leurs descendants. Des pâturages couverts de troupeaux, des prairies, des guérets chargés de moissons, des métairies, des résidences magnifiques, de splendides avenues, des rues longues, larges et droites, y frappent partout les regards du voyageur.

La ville du Détroit, qui a subi depuis sa fondation, toutes les vicissitudes des villes frontalières, et qui a été successivement possédée par plusieurs maîtres, renferme maintenant une population de 22,000 âmes, (aujourd'hui 98,670). Fondée par les Français, elle est tombée sous la domination anglaise en 1760; plus tard, elle a été cédée par celle-ci à l'Union Américaine, à la suite de la guerre de 1812. Elle a conservé, malgré tous ces changements, le caractère de son origine, et la langue française y est toujours en usage. Comme toutes les cités fondées par le grand peuple, d'où sortent ses habitants, et qui jalonnent l'Amérique des monuments de son génie, le Détroit est destiné à devenir un lieu considérable à cause de sa situation entre le lac Huron et le lac Érié.

Son établissement éprouva d'abord de l'opposition de la part des indigènes et surtout des Anglais, qui voyaient, avec jalousie que le temps ne faisait qu'accroître, leurs éternels rivaux s'asseoir sur les rives de tous les lacs et dans toutes les plus belles positions qui se trouvaient aux deux extrémités de l'Amérique du Nord. Ce poste devait enlever à Michilimackinac, sa plus grande importance, et reliait le Canada à la Louisiane. Mais à peine venait-on d'en jeter les premiers fondements, qu'une épidémie enleva le quart de la population de Québec, et qu'il fallut ensuite courir aux armes." Le Détroit, alors fut laissé à ses propres ressources, et n'avait qu'une poignée de braves Canadiens pour défendre son territoire contre les incursions de hordes d'Indiens toujours suscités contre nos aïeux par la cupidité anglaise, comme on le verra plus tard.

Permettez, en passant, que je m'écarte un instant du cadre que je me suis tracé, pour mettre le doigt sur une plaie morale qui allait toujours en croissant et qui aurait enfin fini par faire disparaître les derniers vestiges de notre nationalité, si nos frères du Canada eussent cessé de venir remplacer les descendants de ces pionniers de la civilisation dans l'Ouest, dont la voix, les mœurs et les coutumes se perdaient chaque jour par une immigration étrangère à nos usages et à notre langue. C'est avec regret que je le dis, l'idiome de nos pères s'est affaibli aujourd'hui parmi les enfants du sol au point qu'on semble avoir honte de le parler. Le résultat a été que l'indifférence, mêlée avec un peu de jalousie contre les gens de leur propre sang, leur a fait céder le pas à l'étranger, et leur a fait perdre cette prépondérance qu'ils auraient dû toujours conserver sur tous ceux qui les environnent. Pourquoi donc en fut-il ainsi? Parce que du moment qu'ils cessèrent de parler leur langue maternelle, ils perdirent leur point de ralliement, d'union et d'association. Les Franco-Américains de l'Ouest, en laissant ainsi affaiblir leur influence première, virent chaque jour leur nationalité tomber en lambeaux et faillirent, par là, perdre le droit que leur donnait leur origine. L'isolement ensuite est venu les écraser. Près de succomber sous le poids de leur indifférence, quelques amis de la nationalité française, voyant l'abîme qu'ils creusaient sous leurs pieds, fante d'esprit d'association, font depuis quelque temps un effort suprême pour revendiquer leurs droits et les placer dans

la position que l'apathie leur a fait perdre. C'est pour cela qu'on voit surgir de tous côtés des sociétés de bienfaisance, de littérature, d'histoire et de secours mutuels. C'est le seul moyen qui reste pour sauver ici du naufrage les descendants de la noble France.

E. N. LACROIX.

Détroit, le 27 février 1872.

(A continuer.)

TOURS DE FORCE.

(Suite.)

Pour terminer, j'emprunte à Louis Garnier, l'auteur de "Mes Pontons," l'épisode si intéressant du combat du Breton Robert Lange avec le nègre Petit-Blanc. (1)

"Je venais, un matin, de monter sur le pont, lorsque je fus surpris de voir des charpentiers occupés à dresser une rangée de gradins, dans l'espace compris entre le grand mât et la dunette sur le gaillard d'arrière.

Ces gradins recouverts, au fur et à mesure qu'ils s'élevaient de drapeaux de toutes couleurs et abrités par une tente, présentaient un air de fête dont je ne pus me rendre compte. On eût dit un théâtre en plein vent.

— Pourquoi donc ces apprêts? demandai-je à un charpentier; — *By God!* c'est pour recevoir toutes les belles *ladies* et la haute société de Portsmouth et de Gosport, me répondit-il. Avez-vous donc oublié que c'est aujourd'hui le jour désigné pour la partie de boxe qui doit avoir lieu entre un de vos camarades et le professeur Petit-Blanc?

— Ah! mon Dieu! c'est vrai! je ne pensais plus à cela! m'écriai-je avec douleur.

— Ça à l'air de vous contrarier, me dit l'Anglais d'un air joyeux. Le fait est que si le *Frenchman* en réchappe, il pourra se vanter d'avoir du bonheur!

— Je ne suis pas de votre avis, répondis-je froidement, au contraire; je trouve moi, que si Petit-Blanc, n'a pas les reins cassés, ce sera un miracle:

— *Indeed!* s'écria l'Anglais; votre camarade sait donc boxer?

— Il est de première force à cet exercice!

— *Indeed!* *Indeed!* Tant mieux! le combat n'en sera que plus intéressant. Les amateurs de Portsmouth... car on ne parle plus que de cette partie de boxe dans toute la ville, craignent que Petit-Blanc ne tuât trop vite votre compatriote! De très forts paris sont même engagés à ce sujet.

— Comment des paris sont-ils engagés, je ne vous comprends pas, expliquez-vous.

— Rien de plus simple. Ces gageurs ne portent pas sur la défaite ou sur la mort du *Frenchman*, car ce sont là des événements que personne ne met en doute, elles ont seulement rapport au nombre de coups de poing qu'il recevra avant de tomber pour ne plus se relever. Les uns parient simple contre triple pour un seul coup de poing, les autres double contre simple pour deux, la plupart, à égalité pour trois. Puisque votre camarade, sait, dites-vous, boxer, moi, je vais parier pour cinq. Le puis-je? Voyons, ne me trompez pas.

— Voici une guinée, répondis-je, en sortant une pièce d'or de ma poche, que je tiens pour mon camarade. Acceptez-vous cet enjeu? Je parie qu'il sera vainqueur!

— Ma foi! je ne possède pas une aussi forte somme, me dit le charpentier: sans cela, j'accepterais de grand cœur. Mais, attendez... peut-être, avec le secours de mes amis, pourrai-je me la procurer....

L'Anglais, s'adressant alors à ses compagnons, leur exposa l'affaire, et la guinée fut aussitôt complétée.

— C'est convenu, à tantôt, me dirent alors les ouvriers anglais d'un air moqueur. N'allez pas, au moins, dépenser votre argent, car nous comptons l'employer à boire un tonneau d'ale en l'honneur du triomphe de Petit-Blanc.

— Ne craignez rien, mes garçons, un Français n'a que sa parole, leur répondis-je, en m'éloignant, seulement, je vous avertis que si vous attendez, pour boire de la bière, après la défaite de mon camarade, vos gosiers courrent risque de rester altérés jusqu'au jour du jugement dernier.

Ma confiance dans le Breton, confiance, hélas! que je proclamais bien haut, mais que je n'éprouvais pas dans mon for intérieur, fit beaucoup rire les Anglais. Quant à moi, je m'empressai de me rendre auprès de Robert-Lange, que je trouvai dormant encore, dans le faux pont.

— Eh! bien, camarade, lui dis-je, en le secouant doucement par le bras, voici donc le grand jour arrivé.

Le Breton me regarda avec de grands yeux étonnés, puis d'un ton de doux reproche:

— Ah! monsieur, me répondit-il, ce n'est pas gentil à vous de m'avoir réveillé ainsi. Je rêvais que j'assistais à une veillée, au pays.

— Il s'agit bien de rêver, mon brave Robert. Voici donc, je vous le répète, le grand jour arrivé. Les ouvriers anglais, qui sont en train, en ce moment, de terminer les préparatifs de cette solennité, m'ont appris qu'il n'est plus question dans toute la ville de Portsmouth, que de votre lutte avec Petit-Blanc.

— Les imbéciles! dit doucement Robert-Lange, en accompagnant cette observation d'un mouvement d'épaules plein de mépris, il faut donc qu'ils aient bien du temps à perdre pour qu'ils s'occupent d'une chose si peu intéressante, et que j'avais, pour mon compte, à peu près oubliée....

— Je ne dois pas vous cacher, Robert, que les Anglais regardent d'avance votre défaite comme un fait accompli.... Je viens de parier une guinée pour vous! Voyons, pensez-vous que vous me la ferez gagner et que nous la mangerons ensemble?

... Comment espérez-vous sortir de cette position difficile? Si vous refusez en prétextant, ce qui n'est au reste que malheureusement trop vrai.... votre état de faiblesse.... cela ne vaudrait-il pas mieux que....

— D'être assommé! s'écria le Breton, avec une vivacité que je ne lui connaissais pas. Non monsieur, cela ne vaudrait pas mieux. Je suis, autant qu'il est en moi, un bon chrétien, qui ne veut de mal à personne, et Dieu m'est témoin que si j'ai souvent défoncé, en luttant, quelques côtes aux gars dans nos pardons ou nos assemblées, ça n'a jamais été par méchanceté, mais seulement pour l'histoire de se divertir amicalement et de soutenir l'honneur de ma paroisse! Aujourd'hui, c'est plus ça. Des Anglais qui sont des honnêtes gens et des damnés, veulent, pour passer le temps, se donner le plaisir de faire abîmer un bon et honnête Breton par un failli chien de païen de moricaud.... Ah! mais minute, faut pas croire parce que le Breton est bon enfant, que ce soit une bête! que par honnêteté, il se

(1) Les pontons étaient de vieux vaisseaux, dans lesquels les Anglais gardaient leurs prisonniers de guerre, surtout les marins français.

laissera taper sans se défendre!... et taper, je le répète par un païen de moricaud en livrée! Ah! ben, ça serait du joli, et les pays ne rageraient pas peut-être! Ils me traiteraient de faînéant et ne voudraient plus parler Breton avec moi! Mille noms de noms, à présent que toutes ces idées me montent au cerveau, la matinée va me sembler diablement longue!...

Robert-Lange, en prononçant ces derniers mots n'était plus reconnaissable: une complète métamorphose s'était opérée en lui: les yeux brillants, les poings crispés, la lèvre supérieure relevée par une expression d'implacable férocité, les yeux injectés de sang, il s'était mis d'un bond sur ses pieds, et se redressant de toute sa hauteur, il semblait chercher son ennemi du regard. Pour la première fois, je songeai que ses camarades avaient peut-être raison de compter sur lui, et je ne désespérai plus de l'issue du combat, ayant appris depuis peu que sur dix noisettes, il en cassait ordinairement huit ou neuf entre ses doigts.

Privés de distraction comme nous l'étions à bord de la *Couronne*, je laisse à penser au lecteur l'émotion que causait dans le ponton le grand événement qui devait s'accomplir dans la journée. Robert-Lange, devenu le héros du moment, était entouré, complimenté, questionné par tous les prisonniers: je dois ajouter que cette popularité bruyante ne semblait plaire que très-médiocrement au Breton; toutefois comme il était la douceur en personne, il essayait de dissimuler de son mieux l'impatience que lui faisait éprouver cet empressement général et importun dont il se trouvait l'objet.

Ce jour là, par extraordinaire, le temps était magnifique; pas un nuage ne tachait l'azur du ciel! Aussi, à peine notre maigre déjeuner fut-il achevé, que nous montâmes tous sur le pont. Quant à moi, quoique ma confiance dans Robert, depuis l'entretien que j'avais eu le matin avec lui, commençait à se former, j'étais bien loin encore d'être sans inquiétude, et je réfléchissais de quelle façon je pourrais lui être utile, lorsqu'il me vint une idée que je m'empressai de mettre à exécution. Profitant de la liberté que me donnait ma position d'interprète, je m'en fus trouver le capitaine R.... sous un prétexte futile, puis, abordant bientôt le véritable motif de ma visite.

— Puis-je vous demander, capitaine, lui dis-je, à quelle heure doit venir Petit-Blanc?

— Ah! ah! me répondit-il en souriant d'une méchante façon, est-ce que votre camarade se raviserait. Je dois vous faire observer, et vous allez lui répéter mes paroles, que, dans le cas où il se repentirait de son imprudence et voudrait reculer devant le défi de Petit-Blanc, il ne le pourrait plus! Votre compatriote a reçu déjà deux livres sterling d'arrhes, et cette avance le lie. A présent, un refus de sa part serait considéré à l'égal d'une escroquerie et puni comme tel!... Qu'il y réfléchisse!...

— Mais, capitaine, vous vous trompez du tout au tout sur les intentions de Robert. Il ne m'a chargé d'aucune commission auprès de vous; c'est moi qui, de mon plein gré et sans lui avoir même laissé soupçonner mon intention, viens en mon nom vous adresser une prière.

— Voyons cette prière, interprète; parlez sans crainte, vous connaissez ma bonté.

— J'en appelle, capitaine, à votre justice. Personne ne sait mieux que vous de quelle façon ignoble les fournisseurs en usent à notre égard. Littéralement parlant, nous sommes en train de mourir de faim! Robert se trouve donc dans un état d'épuisement complet, et je crains que sa faiblesse ne trahisse sa bonne volonté et son courage. Ne pourriez-vous donc pas, vous qui êtes la bonté et la justice mêmes, ordonner qu'on lui serve un bon repas?

— Je ne puis faire droit à votre demande. Ce serait trahir la confiance et l'amitié que veut bien me porter le colonel.

(A continuer.)

L'HOMME LE PLUS AGÉ DU MONDE.

SOUVENIRS D'UN HOMME AGÉ DE CENT TRENTE-QUATRE ANS.

Cet homme est mort, il y a à peine quelques semaines, dans la ville de Kansas, petite ville des États-Unis. Il s'appelait Jacob Fournais, mais tous ceux qui le connaissaient l'appelaient "le vieux Pinou." Personne, pas même lui, ne pouvait, au juste, dire quel âge il avait; mais des personnes âgées de soixante ans et plus, se rappelaient que Fournais avait les cheveux blancs du temps même qu'elles étaient enfants. "Le vieux Pinou" était Canadien de la naissance, et depuis au-delà de cinquante ans, il s'occupait exclusivement de chasse. C'est un des plus hardis chasseurs qui aient jamais exploré l'Ouest. Fournais est mort chez M. William Mulkey, où les soins les plus affectueux et les plus délicats lui ont été prodigués. Il n'a jamais été malade, et quelques minutes avant de mourir, il se promenait encore dans sa chambre.

Le jour de sa mort, vers 9 heures du matin, ce patriarche disait à la famille Mulkey, qu'il ne verrait plus coucher le soleil, et en effet, quelques instants avant le coucher du soleil, il expirait. On lui donnait cent trente-quatre ans, et c'est au moins l'âge qu'il avait. Il y a seize ans, lorsque celui qui écrit ces lignes fit sa connaissance, sa santé était très-bonne et il jouissait de ses facultés mentales dans toute leur plénitude. Sa mémoire était excellente et l'on peut juger de la masse d'événements dont ce vieillard avait été le témoin ou auxquels il avait pris part.

Fournais nous dit qu'il travaillait sur une terre qu'il avait achetée près de Québec, lorsque Wolfe trouva la mort sur les Plaines d'Abraham. Ceci se passait le 14 septembre 1759, et d'après ce qu'il nous dit sur sa vie avant cette époque, nous demeurâmes convaincus qu'à cette époque mémorable, il avait au-delà de 25 ans. Pensant qu'il pouvait confondre Wolfe avec Montgomery—1775—nous le questionnâmes longuement, mais nous vîmes bien qu'il ne se trompait pas; en effet, il se rappelait tout, les noms, les endroits, les incidents. Impossible de raconter avec plus d'ordre et de clarté.

En 1814 et 1815, lors de l'occupation de la Nouvelle-Orléans par le général Jackson, on refusa d'enrôler Fournais, parce qu'il "était trop vieux." Le bonhomme souriait toujours lorsqu'on lui rappelait cela. A cette époque, il avait près de quatre-vingts ans.

En 1814, Fournais s'établit à la Nouvelle-Orléans. Avant cette époque, il avait suivi l'expédition de Lewis et de Clarke, dans l'exploration du Missouri; il était aussi avec eux lorsqu'ils découvrirent la rivière Columbia, en 1804-7. Comme nous l'avons déjà dit, il fit ensuite la chasse pendant 50 ans. Depuis trente ans, il était retiré du service actif, et c'est depuis ce temps qu'il demeurait chez M. Mulkey, où il fut entouré des plus grands soins.

M. Fournais était un très-beau vieillard et toujours mis avec recherche.

On peut dire que Kansas a perdu son plus vieux citoyen.

VOUS POUVEZ MAINTENANT SAVOIR LA RAISON.—
Le Podophillin (Erable ou mandragore de mai) a été longtemps connu comme un purgatif actif et a été très en usage dans quelques parties de notre pays, (et est maintenant généralement employé par les médecins à la place du Calomel ou pillule bleue pour les douleurs du foie, etc.) *L'extrait composé de Colocynthe* est considéré par le Dr. Neligan, d'Edinburgh, comme l'un des cathartiques les plus généralement employés et les plus sûrs dans la *Materia Medica* entière. *L'extrait d'Hyoscyamus* donné et mélangé à des cathartiques actifs (tel que ci-dessus) corrige leurs qualités contractantes, sans diminuer leur activité. Voir *Materia Medica* de Neligan. Tous les riches éléments curatifs végétaux ci-dessus sont avec d'autres, largement employés dans la manufacture de Pillules, restoratives végétales Shoshonees (Indien). Rien d'étonnant qu'elles soient au-dessus de toutes les autres Pillules, comme médecine de famille!
3-9d

Un cas de cruauté révoltante est signalé à Jersey City. Un ministre méthodiste avait un jeune enfant qui vivait chez lui et que l'on a trouvé sans vêtements à la porte de sa maison. Ce pauvre petit être avait été privé de nourriture depuis plusieurs jours et il avait été cruellement battu par le ministre, qui l'avait aussi exposé nu aux rigueurs de la saison.
Le corps de l'enfant est couvert de contusions et de blessures.
La justice a commencé des investigations.

Hier, M. le curé de Saint-Roch a annoncé à ses paroissiens que la chapelle qu'il fait élever en ce moment en l'honneur du Sacré Cœur, allait probablement être à peu près terminée vers la fin du carême. C'est M. F. Villeneuve, de Saint-Romuald, qui est chargé de l'exécution de l'autel du Sacré Cœur, et l'on nous dit qu'il veut en faire une œuvre artistique supérieure à tout ce qui existe en ce genre en cette ville. Cet ouvrage coûtera au moins \$2,000. M. le curé de Saint-Roch, dont le zèle ne connaît pas de limites, se propose, après l'achèvement de la chapelle du Sacré Cœur, d'élever un autel en l'honneur de Saint-Joseph, dont la dévotion se propage de plus en plus parmi nous.—*Journal de Québec.*

Le *Mercure* dit que le vote de la corporation en faveur du chemin de fer du Nord, et la certitude qu'il sera maintenant construit, ont augmenté la valeur de la propriété foncière d'une manière notable. Dans le quartier Saint-Roch, des terrains ont été vendus (?) cinquante pour cent plus cher qu'ils valaient auparavant. Ce n'est pourtant là que le commencement.

Le gouvernement français s'agit-il, demande *l'Argus soissonnais*, qu'à Laon, à Saint-Quentin, dans certaines villes du Nord et à Paris, il y a actuellement plusieurs centaines d'officiers prussiens, habillés en bourgeois et munis de passeports alsaciens en bonne forme, qui font des séjours prolongés à l'hôtel, parcourent le pays, prennent des notes et adressent des rapports à leur gouvernement?

Ecole Spéciale de Télégraphie.

80—RUE ST. JACQUES. MONTRÉAL—80.

Le but de cette Institution, la seule de ce genre dans toute la Puissance, est de former des jeunes gens à la science de la Télégraphie, afin de procurer d'habiles Opérateurs aux nombreuses lignes télégraphiques et à celles maintenant en construction. A une époque qui n'est pas très éloignée, plus de cent cinquante Opérateurs trouveront des emplois lucratifs.

L'Ecole de télégraphie fait appel aux jeunes gens de 14 à 30 ans et aux jeunes personnes du même âge qui auraient des dispositions pour l'étude de cette science.

Les Elèves doivent savoir bien lire et écrire l'anglais. Trois mois d'assiduité en classe pour devenir bon Opérateur. Des sujets sortis de l'Ecole, et qui aujourd'hui occupent de bonnes dispositions prouvent cet avantage.

Les Professeurs attachés à l'Etablissement sont des hommes émérites et choisis parmi ceux qui ont acquis de grandes connaissances dans la théorie comme dans la pratique de la Télégraphie.

L'Ecole possède tous les instruments télégraphiques au grand complet. Ils sont fournis gratuitement aux Elèves. De vastes salles d'études, parfaitement aérées sont disposées pour les personnes des deux sexes, qui y trouvent tout le confort désirable.

Outre les petites lignes télégraphiques à l'usage des Elèves, dans l'intérieur de l'Etablissement, l'Ecole a à sa disposition, la ligne régulière appartenant à l'Administration des journaux "Canadian Illustrated News," "l'Opinion Publique," "Le "Hearthstone," "Leggo & Cie," ligne qui relie ses bureaux de la Côte de la Place-d'Armes à ses ateliers du Faubourg St. Antoine. Les Elèves qui commencent leurs études à l'Ecole les terminent sur cette ligne, qui fonctionne admirablement bien, et qui leur donne, par conséquent, l'inappréciable avantage de la perfection et d'acquiescer l'expérience et les connaissances pratiques de la Télégraphie.

Les Elèves qui savent se distinguer obtiennent des certificats de capacité. Dans ce cas, le Collège se charge de les placer dans les meilleures conditions possibles.

Prix d'entrée: \$30.00. Aucune somme supplémentaire ne sera exigée. Des Elèves qui ne pourront terminer leurs études dans le cours de 3 mois: il leur sera permis de fréquenter l'Etablissement pendant tout le temps qui sera jugé nécessaire.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à
M. CHS. L. BOSSÉ,
 Directeur,
 Côte de la Place-d'Armes, No. 3.

3-10 f

SOCIÉTÉ

DE CONSTRUCTION METROPOLITAIN.

LE LIVRE D'ACTION de cette SOCIÉTÉ a été déposé entre mes mains et sera ouvert aux souscripteurs le et après le premier Mars prochain.

ALFRED BRUNET,
 38, Rue St. Jacques.
 Montréal, 26 Février 1872. —3-9-1

PROVINCE DE QUEBEC. }
 District de Terrebonne. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE
 POUR LE BAS-CANADA.

STE. SCHOLASTIQUE. Mardi, le treizième jour de Février, Mil huit cent Soixante-et-douze.

PRÉSENT:
 L'HON. M. LE JUGE BERTHELOT.
 No. 200.

JEAN-BAPTISTE THEOPHILE DORION, Ecr.,
 Médecin de St. Eustache, dans ce District.
 Demandeur.

vs.

MELINA THÉMENCE, épouse de feu Joseph Leroux dit Cardinal, Ferdinand Leroux dit Cardinal, Menuisier, Cyrille Leroux dit Cardinal, cultivateur, Alphonse Leroux dit Cardinal, cultivateur, Melina Leroux dit Cardinal, épouse de Borome Sabourin, menuisier, ce dernier tant en son nom personnel que pour autoriser sa dite épouse à ester en justice, Anna Leroux dit Cardinal, fille majeure, et usant de ses droits, tous de Roxborough, dans la Province Ontario et Honoré Leroux dit Cardinal, journalier, résidant aux Etats-Unis d'Amérique, Firmin Leroux dit Cardinal, menuisier de Plantagenet, dans la Province Ontario, Melina Leroux dit Cardinal, épouse de Calixte Robert, cultivateur de Ste. Agathe, dans ce District, et le dit Calixte Robert, tant en son nom personnel que pour autoriser sa dite épouse à ester en justice et Roch Leroux dit Cardinal, Chartier, de la dite Cité et District de Montréal.
 Défendeur.

La Cour sur motion de Chs. L. Champagne, Ecr. Avocat du dit Demandeur, ordonne qu'il n'appartient pas aux retours de P. N. J. Miller, huissier de la Cour Supérieure pour le District de Terrebonne, et de Emmanuel Proulx, huissier de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, écrits sur les Brefs de Sommations emanés en cette cause, que les dits Melina Thémence, Ferdinand Leroux dit Cardinal, Cyrille Leroux dit Cardinal, Alphonse Leroux dit Cardinal, Borome Sabourin, Anna Leroux dit Cardinal, Angèle Leroux dit Cardinal, Honoré Leroux dit Cardinal, Firmin Leroux dit Cardinal et Roch Leroux dit Cardinal, onze des Défendeurs en cette cause ont laissé leur domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peuvent être trouvés dans ces Districts de Terrebonne et de Montréal, que les dits Défendeurs sus nommés soient, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier publié en la Cité de Montréal, appelé *The Montreal Herald*, et deux fois en langue française dans le papier nouvelle publié au même lieu appelé *L'Opinion Publique*, notifiés de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut des dits Défendeurs de comparaître à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.
 Par la Cour, **B. L. LEPAGE,**
 Dép. P. C. S.

RÉFRIGÉRANTS PATENTÉS.
DE \$8 A \$40.

Ces RÉFRIGÉRANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de

- POELES DE CUISINE,**
- COUCHETTES EN FER,**
- FONDS A RESSORTS DE TACHER,**
- OBJETS EN ÉTAI ET VERNISSÉ,**
- POTS A THE ET CAFE AMELIORES, ETC., ETC., ETC.**

Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de
COUCHETTES EN FER TRAVAILLE ANGLAIS.
MEILLEUR ET CR.,
 526, Rue Craig.

F. X. BEAUCHAMP,
 (Successeur de D. Smilie.)
BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE
PIERRES PRECIEUSES.
 134—RUE ST. FRANCOIS-XAVIER—134
 Montréal.



Service de remorquage en haut du St. Laurent.

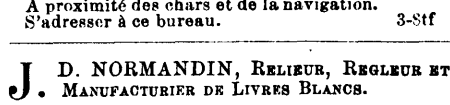
ON RECEVRA DES SOUMISSIONS cahetées à ce Bureau jusqu'à VENDREDI A MIDI, le 5 avril prochain pour l'établissement d'une ligne efficace de remorqueurs à vapeur pour le touage des vaisseaux entre le haut du Canal de Lachine et le Port de Kingston et Vice-Versa pour une période de trois ou cinq ans, depuis le 1er MAI 1872 suivant décision du ministère des Travaux-Publics.
 Cette ligne de remorqueurs ne devra pas compter moins de neuf (9) puissants steamers, et les prix de touage à être payés par les navires remorqués, devront être conformes au tarif de 1871.
 Les personnes soumissionnant pour entreprendre ce service devront indiquer le chiffre du bonus annuel qu'ils accepteraient du Gouvernement en plus des sommes payées par les navires remorqués, ainsi que les noms, forces et dimensions des cylindres des steamers qui seront employés à ce service.
 Les conditions du contrat et tous détails particuliers peuvent être obtenus sur application à ce bureau à partir du 11 MARS courant. Les soumissions devront être adressées au soussigné avec mention spéciale. Les soumissions pour le service du touage, et contenir les signatures de deux (2) répondants pour assurer la bonne exécution du contrat.
 Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire.
 Département des Travaux Publics, }
 Ottawa, 4 Mars, 1872. }

3-11 e

H. P. LABELLE,
 MAGASIN DE
MEUBLES,
 91
 RUE ST. LAURENT.
 3-8st
 MONTREAL.

UNE BONNE CHANCE. Un médecin établi depuis une quinzaine d'années dans une des bonnes paroisses au Nord du St. Laurent, céderait sa place à un confrère qui ferait l'acquisition de l'emplacement qu'il occupe actuellement.
 C'est une propriété bien bâtie et ornée de plantations nombreuses; la maison spacieuse, chaude, et divisée en douze appartements presque tous peinteurée. Les dépendances offrent beaucoup de commodités.
 A proximité des chars et de la navigation. S'adresser à ce bureau. 3-8st

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET
J. MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



Les abonnés de "L'Opinion Publique" ont une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché.

No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 3-4st

\$30,000 VALANT
 EN
HARDES FAITES
 DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES
 FRANÇAIS ET ANGLAIS
NOUVELLEMENT IMPORTÉS
 A
20 POUR CENT
 AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE
 VENEZ ET JUGEZ.
 L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande variété de CHEMISES, COLS, COLLETS, ETC.
A DES PRIX TRES MODERES
R. DEZIEL,
 NO. 131, RUE ST. JOSEPH.
 Toute commande sera exécutée avec promptitude. 2-3st

A. BELANGER
 MAGASIN DE
MEUBLES
 276, Rue Notre-Dame
 MONTREAL.



DRAGUEUR A VAPEUR.
 Des SOUMISSIONS adressées au soussigné, marquées: "Soumission pour Dragueur à Vapeur," seront reçues à ce bureau jusqu'au 12me jour de MARS prochain à midi, pour l'achat d'un dragueur de seconde main, en parfait état, et convenable pour le service des Lacs et du canal Welland.
 Ou, pour la construction d'un nouveau dragueur, longueur de la coque, 65 pieds, 24 pieds de ban et une pelle de 1 1/2 verge.
 Aussi, pour deux chaldans à décharger, d'une contenance de 40 verges chaque.
 Et aussi pour un remorqueur à vapeur convenable, pour remorquer le susdit dragueur.
 Chaque soumission devra être accompagnée d'un plan et description, ou référence si c'est un dragueur de seconde main, et aussi spécifier le temps requis pour son achèvement et sa livraison.
 La signature de deux parties solvables, demeurant dans la Puissance, consentant à devenir garants de l'exécution parfaite du contrat, doivent accompagner chaque soumission.
 Le département ne sera pas obligé d'accepter la plus basse ni aucune soumission.
 Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire.
 Département des Travaux Publics, }
 Ottawa, 17 Janvier, 1872. }

THOMAS MUSSEN,
 Marchand en Gros et en Détail de
SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE,
GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom,
TAPIS ET PRELATS DE CHOIX,
 De Velours, Bruxelles ou Tapestry.
ORNEMENTS D'EGLISES,
 Tentures pour Salons, Frances en Soie, etc.,
 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.
 2-21st

ON DEMANDE
DIX JEUNES GENS RESPECTABLES
 et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES. Pour les détails, voir l'annonce de l'Institut Télégraphique de la Puissance.
 Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques. S'adresser à l'Institut Télégraphique de la Puissance, 89, rue St. Jacques, et au bureau du *Canadian Illustrated News, Hearstons,* et de *L'Opinion Publique,* No. 1, Côte de la Place-d'Armes, Montréal. 2-36st.



A TELIERS DE FERBLANTIERS ET
PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent.
 T. St. George continuera à prendre des commandes pour pose de tuyaux à gaz et à l'eau.—pour ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournies à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés.
T. ST. GEORGE,
 96, BUR ST. LAURENT.
 2-24st

A VENDRE, à St. Pacôme, un **CHEVAL** **TROTTEUR,** de première force. S'adresser à **M. le Curé** du lieu. 3-5st

LIBRAIRIE NOUVELLE
ALPHONSE DOUTRE ET CIE.,
 (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.)
 MONTREAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en
ROMANS, MEDECINE, MUSIQUE, &c
 DROIT.
 Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5st

LAURECELLE & VARY.
 FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT
 Pour Dames et Messieurs.

CHAUSSURES FAITES A ORDRE.
 Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité.
 Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc.
 No. 303, RUE NOTRE-DAME.
 2-31st

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'EpINETTE ROUGE dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchitis etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.
 Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur
HENRY R. GRAY,
 PHARMACIEN,
 144 Rue St. Laurent,
 MONTREAL.
 (Etabli en 1859.)
 2-24st

A V I S.
LES ABONNÉS DE L'OPINION PUBLIQUE
 QUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez
N. RHÉAUME,
 75—RUE ST. LAURENT.—75
 2-47 f

POUDRE ALLEMANDE,
 SURNOMMÉE
THE COOK'S FRIEND
NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS
LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33st

CORNICHES,
CORNICHES ROULEAUX,
BAGUETTES A CADRES
ET A ESCALIERS.
 A vendre à prix réduits avant l'inventaire chez
L. J. A. SURVEYER,
 524, RUE CRAIG,
 Montréal.
 2-10st

DEPARTEMENT DES DOUANES.
 Ottawa, 9 Février 1872.
L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 pour cent.
R. S. M. BOUCHETTE,
 Commissaire des Douanes.
 2f

O. DESMARAIS,
PHOTOGRAPHE.
 (Coin des Rues Craig et St. Laurent.)
 MONTREAL.
 On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 2-45x



Avis aux Arpenteurs de Terrains.
LES ARPENTEURS DE TERRAINS DU-
 ment commissionnés qui pourraient désirer de l'emploi à Manitoba durant la prochaine saison, sont priés de communiquer d'ici au 21 courant, avec ce Département, en donnant la description des instruments dont ils se servent.
J. C. ATKINS, Secrétaire d'Etat.
 Ottawa, 2 Mars 1872. 3-11 b
 Imprimé et publié par G. E. DESMARAIS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.